

Compte rendu des Délibérations du Conseil d'Agglomération du 30.04.2026

SOMMAIRE

THÈME	NUMÉRO	DELIBERATIONS
Affaires Générales	D-2026-040	Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre Val de Garonne Agglomération et ses communes membres
Affaires Générales	D-2026-041	Délégations d'attributions du conseil communautaire au Président et au Bureau
Affaires Générales	D-2026-042	Indemnité de fonctions du Président, des Vice-président(e)s, des membres du Bureau, des conseillers délégués titulaires d'une délégation de fonction et des conseillers communautaires avec ou sans délégation de fonction
Affaires Générales	D-2026-043	Instauration d'un Comité Social Territorial et de sa Formation Spécialisée - Fixation du nombre de représentants
Affaires Générales	D-2026-044	Création et Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
Juridique	D-2026-045	Commission consultative des services publics locaux - Fixation du nombre de membres et des modalités de dépôt des listes des candidats
Juridique	D-2026-046	Commission d'Appel d'Offres - modalités de dépôt des listes des candidats
Juridique	D-2026-047	Commission de Délégation de Service Public - modalités de dépôt des listes des candidats
Affaires Générales	D-2026-048	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération à la copropriété de la Maison Du Développement (MDD) et à la copropriété de la Résidence des Guizières
Politiques Contractuelles	D-2026-049	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Val de Garonne Guyenne Gascogne
Politiques Contractuelles	D-2026-050	Désignation des membres du Groupe d'Action Locale (GAL) Val de Garonne Guyenne Gascogne pour la période 2021-2027

Habitat et aménagement de l'espace	D-2026-051	Désignation du délégué de Val de Garonne Agglomération à l'Agence Technique Départementale "Lot-et-Garonne-Ingénierie"
Habitat et aménagement de l'espace	D-2026-052	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 47)
Habitat et aménagement de l'espace	D-2026-053	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPF NA)
Habitat et aménagement de l'espace	D-2026-054	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
Agriculture	D-2026-055	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au Conseil d'Administration de la Couveuse Agricole de Val de Garonne
Transition écologique	D-2026-056	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au sein de l'Association Cluster Eau et Adaptation au Changement Climatique
Transition écologique	D-2026-057	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au sein de l'Association Technique Energie Environnement
Transition écologique	D-2026-058	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au syndicat mixte de valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés du Lot et Garonne ValOrizon
Transition écologique	D-2026-059	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération à l'association Nationale des Collectivités Territoriales et leurs partenaires pour la gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE)
Economie	D-2026-060	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération auprès d'Initiative Garonne (IG)
Economie	D-2026-061	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération auprès de l'Agence de Développement et d'Innovation Nouvelle Aquitaine (ADI NA)
Economie	D-2026-062	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération auprès de la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne (SEM47)
Economie	D-2026-063	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération auprès du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Agropole
Economie	D-2026-064	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération auprès du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Campus Numérique 47
Economie	D-2026-065	Désignation du délégué de Val de Garonne Agglomération auprès de la French Tech Bordeaux

Santé	D-2026-066	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au conseil de surveillance du centre hospitalier intercommunal de Marmande-Tonneins
Santé	D-2026-067	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération à la commission départementale de la démographie médicale
Santé	D-2026-068	Désignation des délégués de Val de Garonne agglomération au sein de l'association de gestion du centre de santé du bassin Tonneinçais
Santé	D-2026-069	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au sein de l'association du centre de santé du bassin marmandais
Santé	D-2026-070	Désignation des délégués de Val de Garonne agglomération aux commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle et de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes
Développement Social	D-2026-071	Désignation des délégués de val de Garonne agglomération au conseil d'administration de la mission locale moyenne Garonne
Développement Social	D-2026-072	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au sein de l'association syllabe
Tourisme	D-2026-073	Désignation des délégués de la communauté d'Agglomération à l'Office de tourisme du Val de Garonne
Tourisme	D-2026-074	Désignation des membres au sein de l'association des communes riveraines du Canal des deux mers
Mobilités, transports publics	D-2026-075	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART)
Mobilités, transports publics	D-2026-076	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM)
Mobilités, transports publics	D-2026-077	Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Transports du Val de Garonne
Eau et Assainissement	D-2026-078	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Bassanne Dropt Garonne
Eau et Assainissement	D-2026-079	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au syndicat Eau 47
Eau et Assainissement	D-2026-080	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte des Eaux de Garonne Gascogne
GEMAPI	D-2026-081	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Beuve et de la Bassane (SMAHBB)

GEMAPI	D-2026-082	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT)
GEMAPI	D-2026-083	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte fermé d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et du Médier (SMATGM)
GEMAPI	D-2026-084	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte fermé de lutte contre les crues de Garonne (Tonneins-Nicole)
GEMAPI	D-2026-085	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Avance, l'Ourbise et des bassins associé (SABVAO)
GEMAPI	D-2026-086	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au syndicat des vallées du Tolzac
GEMAPI	D-2026-087	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération au syndicat mixte du Dropt aval
GEMAPI	D-2026-088	Désignation des délégués de Val de Garonne Agglomération à l'association France Dignes
Ressources humaines	D-2026-089	Désignation du délégué de Val de Garonne Agglomération au Comité National d'Action Sociale - CNAS
Numérique	D-2026-090	Désignation des délégués de la communauté d'Agglomération au syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique
Finances	D-2026-091	Renouvellement des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs CIID
Juridique	D-2026-092	Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
Juridique	D-2026-093	Désignation des membres de la commission de délégation de service public

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-040 (dossier 1)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉBAT SUR L'ÉLABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION ET SES COMMUNES MEMBRES

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUHAZE	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gratoloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA Ouidad BARHYA Denis BERTOLASO / / Jonathan BITEAU Hélène CHASTIER Karine LA MARRA Gabin PEYROS Damien ROCHER Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31) René ZAROS Alain DALLA MARIA Christophe COURREGELONGUE /

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉBAT SUR L'ÉLABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE AGGLOMÉRATION ET SES COMMUNES MEMBRES

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Cette délibération a pour vocation de répondre à la demande du CGCT (art. L5211-11-2) concernant :

- la tenue d'un débat et d'une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public ;
- la tenue d'un débat et d'une délibération sur les modalités de consultation du Conseil de développement et d'association de population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public.

Visas

Vu l'article L.5211-11-2 du CGCT,

Vu la loi n°2019-1461 modifiée du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération D2021-055 du 26 mars 2021 relative à l'adoption du Pacte de Gouvernance,

Vu la délibération D2024-124 du 20 juin 2024 relative au Conseil de Développement,

Vu la délibération D2025-039 du 17 avril 2026 relative au règlement intérieur du Conseil de Développement.

Exposé des motifs

63 % des intercommunalités étaient dotées d'un Pacte de gouvernance en 2023, contre 48 % en 2021 (*enquête IFOP / Intercommunalités de France auprès des présidents d'intercommunalités, 2023*)

Val de Garonne Agglomération a adopté pour la première fois, lors du mandat précédent, un Pacte de Gouvernance (intégré pour information dans le catalogue de contenus de l'application ME MDM installée sur les équipements informatiques remis aux élu(e)s communautaires) . Sa rédaction a été ouverte à l'ensemble des élus communautaires et municipaux du territoire.

Le Pacte de gouvernance, en tant que document structurant l'organisation de l'agglomération, au même titre que le Pacte financier et fiscal, le règlement intérieur, le bilan d'activité, les statuts ou le règlement du Conseil de développement, précise notamment :

- l'organisation des différentes instances et leur rôle dans la prise de décision politique ;
- les rencontres ouvertes à tous les représentants, élus et agents, du bloc communal : rencontres apprenantes, rencontres en territoire, séminaire annuel des politiques publiques, rencontres des DGS et secrétaires de mairie ;
- des valeurs et principes de gouvernance et de dialogue au sein du bloc communal : respect, écoute, coopération, équité, réciprocité, absence de hiérarchie et recherche du consensus...
- le rôle du Conseil de développement en tant qu'instance citoyenne et le principe d'association de la population aux projets.

Ce pacte de gouvernance constitue une base qui pourra être mis à jour à l'occasion du début de ce nouveau mandat, selon une méthode adaptée aux besoins exprimés par les représentants du bloc communal.

L'agglomération, dans ce cadre, est définie comme :

- une coopérative politique où ses coopérants, les communes, participent selon leurs moyens et sont soutenus selon leurs besoins ;
- une coopérative d'action au bénéfice du territoire et de ses habitants ;
- une coopérative démocratique où les règles de fonctionnement sont définies ensemble et respectées collectivement ;
- une coopérative ouverte à d'autres coopérations, avec des acteurs du Val de Garonne comme des territoires voisins.

Le Conseil d'Agglomération,**Décide**

après en avoir débattu, d'initier une démarche de concertation pour l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre l'agglomération et ses communes membres, intégrant également les relations au Conseil de développement et les principes d'association de la population aux projets et aux politiques publiques.

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

D-2026-041 (dossier 2)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont	/	Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /	Varès	Denis BERTOLASO
		Villeton	/
		Virazeil	Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
			René ZAROS
			Alain DALLA MARIA
			Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Il est possible pour le conseil communautaire de déléguer certaines de ses attributions au Président et au Bureau.

Visas

Vu Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,
Vu la délibération du conseil communautaire n°D-2026-034, en date du 16 avril 2026, portant élection du président de Val de Garonne Agglomération,
Vu la délibération du conseil communautaire n°D-2026-038, en date du 16 avril 2026, portant élection des membres du bureau,

Exposé des motifs

Considérant que le président et le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances
- de l'approbation du compte financier unique
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 du CGCT
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public
- de la délégation de la gestion d'un service public
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Considérant que dans l'intérêt d'une bonne administration de la communauté d'agglomération, il convient de déléguer certaines attributions du conseil communautaire au Président et au Bureau,

Le Conseil d'Agglomération,

- Décide** de déléguer au Président et au Bureau, les attributions énoncées dans l'annexe ci-jointe
- Prévoit** que les attributions énoncées dans l'annexe pourront faire l'objet d'une subdélégation aux agents par arrêté.
- Prévoit** qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation pourront être prises par un Vice-Président, dans l'ordre du tableau
- Rappelle** que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération



Délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président

Au bureau

1. Juridique

- a. Approuver les procès-verbaux et conventions de mise à disposition et de fin de mise à disposition de biens et propriétés communaux nécessaires à l'exercice des compétences de Val de Garonne Agglomération conformément aux dispositions des articles L.5211-5 paragraphe III et L.5211-25-1,

2. Finances

- a. Autoriser les admissions en non-valeurs sur créances irrécouvrables et se prononcer sur les demandes de remises gracieuses, totales ou partielles.
- b. Statuer sur l'acceptation des dons et legs lorsqu'ils sont grevés de conditions ou de charges ;

3. Administration Générale

- a. Prendre toute décision concernant l'adoption et le règlement de conventions, tant pour le compte ou au bénéfice de VGA, ne relevant pas de la commande publique d'un montant compris entre 50 000€ HT et 100 000€ HT dont notamment :
 - Les conventions de mise à disposition entre collectivités publiques de biens, de service ou de personnel
 - Les conventions de partenariat avec d'autres personnes publiques,
 - Les conventions de mécénat,

Au président

1. Aménagement du territoire

- a. Décider du déclassement des biens ayants préalablement fait l'objet d'une désaffectation de fait ou de droit
- b. Fixer, dans les limites de l'estimation des services des Domaines, le montant des offres de Val de Garonne Agglomération à notifier aux expropriés et répondre à leur demande.
- c. Procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens intercommunaux.
- d. Organiser et autoriser la rétrocession des voies et équipements publics de lotissements ou de zones d'aménagements créés par Val de Garonne Agglomération.
- e. Décider de la vente de terrains et biens immobiliers en application des prix fixés par le conseil communautaire
- f. Passer les conventions de servitudes et de passage

2. Juridique

- a. Approuver les transactions, passées en vertu de l'article 2044 du code civil
- b. Intenter au nom de Val de Garonne Agglomération, les actions en justice ou défendre les intérêts de Val de Garonne Agglomération, dans toutes les actions quelle que soit la nature et le type de contentieux, devant toutes les juridictions, en défense comme en recours.
- c. Passer les contrats d'assurances et accepter les indemnités de sinistres y afférant
- d. Désigner, fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

3. Finances

- a. Attribuer les aides individuelles prévues dans le cadre des régimes votés par le Conseil Communautaire, dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget et procéder au reversement des aides individuelles attribuées par des partenaires
- b. Autoriser au nom de la communauté le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, dans la limite des crédits inscrits au budget
- c. Attribuer les aides de première urgence pour faire face à des événements exceptionnels affectant tout ou partie du territoire, dans le cadre d'une délibération du conseil communautaire ayant fixé préalablement le montant global de l'aide.
- d. Procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements, dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessous. Les emprunts pourront être :
 - A court moyen ou long terme et éventuellement sous forme obligataire
 - Libellés en euros
 - Avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts
 - Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt
 - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement
 - la possibilité d'allonger ou réduire la durée du prêt
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement
- e. Réaliser dans les conditions et limites ci-après définies toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires dont notamment :
- Procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et le cas échéant les indemnités compensatrices.
 - Intégrer l'indemnité de remboursement anticipé dans le montant du capital restant dû.
 - Procéder à des opérations de couverture des risques de taux et de changes permettant une amélioration de la gestion des emprunts
- f. Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, procéder à la souscription d'ouverture de crédits de trésorerie et passer à cet effet les actes nécessaires, dans les conditions suivantes :
- Sur une durée de 12 mois
 - dans la limite d'un montant annuel de 5 millions d'euros
 - A un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière
 - Comportant un ou plusieurs index
- g. Créer les régies comptables d'avance et de recette nécessaires au fonctionnement des services de Val de Garonne Agglomération
- h. Modifier les plans de financement n'entraînant pas une augmentation de la participation de VGA,
- i. Solliciter des subventions et paiements auprès de l'ensemble des financeurs publics et privés et signer toutes conventions afférentes
- j. Prendre toutes décisions nécessaires afin d'instaurer les prélèvements automatiques sur les tarifs des services communautaires
- k. Décider et autoriser la prise en charge, sur présentation des justificatifs, pour les conseillers communautaires indemnisés ou non, des frais réels occasionnés par toute mission à durée limitée ou à l'occasion de formation des élus, dans la limite de 1 000 € TTC par élu et par mission.
- l. Approuver les règlements des jeux concours dont la valeur totale des lots n'excède pas 10 000 €HT et dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget

4. Administration Générale

- a. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires
- b. Accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés, ni de conditions, ni de charges
- c. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans (notamment les conventions d'occupation du domaine public), y compris à titre gracieux
- d. Décider l'aliénation de gré à gré et de l'acquisition de biens mobiliers jusqu'à 30 000 € HT
- e. Prendre toute décision concernant l'adoption et le règlement de conventions, tant pour le compte ou au bénéfice de VGA ne relevant pas de la commande publique, gratuites ou d'un montant inférieur à 50 000€ HT dont notamment :
 - les conventions de mise à disposition entre collectivités publiques de biens, de service ou de personnel
 - les conventions de partenariat avec d'autres personnes publiques,
 - les conventions de mécénat

5. Achat Public

- a. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- b. Prendre toute décision relative à la candidature de VGA à des marchés publics et accords cadres dans la limite de ses compétences
- c. Signer les conventions de co-traitance et/ou de sous-traitance qui seraient nécessaires dans le cadre d'une réponse à un marché public ou accord cadre
- d. Prendre toute décision concernant les conventions de groupement de commandes, les conventions de mandat et les conventions de transferts de maîtrise d'ouvrage

6. Transports Scolaires

- a. Prendre toute décision de nature à garantir la continuité du service public des Transports Scolaires
- b. Adoption de conventions et/ou d'avenants de gestion avec les Autorités Organisatrices Secondaires (AO2) que sont les communes et syndicats de transports chargés des inscriptions et de la gestion de proximité des transports scolaires
- c. Conventions et/ou avenants financiers de transfert avec la Région Nouvelle Aquitaine et/ou la SNCF

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-042 (dossier 3)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

INDEMNITÉ DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENT(E)S, DES MEMBRES DU BUREAU, DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION DE FONCTION ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AVEC OU SANS DÉLÉGATION DE FONCTION

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAUDEAU Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont		Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /	Varès	Denis BERTOLASO
		Villeton	/
		Virazeil	Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
			René ZAROS
			Alain DALLA MARIA
			Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI

Pouvoirs de Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de Séance Jérôme BISSIERES

INDEMNITÉ DE FONCTIONS DU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS, DES MEMBRES DU BUREAU, DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS TITULAIRES D'UNE DÉLÉGATION DE FONCTION ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AVEC OU SANS DÉLÉGATION DE FONCTION

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

La délibération a pour objet de permettre le versement d'une indemnité de fonction au Président, aux Vice-présidents, aux membres du bureau titulaires d'une délégation de fonction et aux conseillers communautaires avec ou sans délégation de fonction.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-12, L. 5216-4 et R. 5216-1,

Vu la délibération du conseil communautaire D2026-034 du 16 avril 2026 portant élection du Président de Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire D2026-035 du 16 avril 2026 déterminant le nombre de Vice-président(e)s,

Vu la délibération du conseil communautaire D2026-036 du 16 avril 2026 portant élection des Vice-président(e)s de Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire D2026-037 du 16 avril 2026 déterminant le nombre de membres du bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire D2026-038 du 16 avril 2026 portant élection des membres du bureau communautaire non Vice-président(e)s,

Exposé des motifs

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président(e) et de vice-président(e)s,

Considérant que le nombre de Vice-président(e)s de Val de Garonne Agglomération a été fixé à 15,

Considérant que pour la strate de population de Val de Garonne Agglomération (de 50 000 à 99 999 habitants), les dispositions du Code général des collectivités territoriales fixent :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 110% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président(e) à 44% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de délégué d'un EPCI de moins de 100 000 habitants est fixé à 6% maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que toute délibération concernant les indemnités de fonction doit être accompagnée d'un tableau en annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée,

Considérant que les indemnités de fonction des élu(e)s constituent une dépense obligatoire à inscrire au budget,

Considérant que la gouvernance basée sur des délégations définies avec un double objectif d'efficacité et de continuité de l'action communautaire tout en assurant une répartition équilibrée des territoires sera élargie avec quatre conseillers communautaires du fait de la diminution de l'indemnité du Président et dans une moindre mesure de celles des vice-présidents,

Considérant que dans l'attente de sa mise en place, ils percevront l'indemnité de conseiller sans délégation de fonction.

Le Conseil d'Agglomération,

Fixe les taux d'indemnités de fonction suivants définis en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique. Ces taux s'inscrivent dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale :

Président	45%
Vice-Président(e)s	19,75%
Membres du bureau avec délégation spéciale	15%
Membres du bureau délégués	12%
Conseiller communautaire délégué	9%
Conseiller communautaire sans délégation de fonction	2%

Indique que les indemnités de fonctions pourront être perçues mensuellement par les élu(e)s communautaires concernés lorsque la présente délibération sera exécutoire, et

Précise que le versement de ces indemnités est soumis à l'exercice effectif d'une délégation de fonction fixée par un arrêté du Président excepté pour les conseillers communautaires sans délégation de fonction

Rappelle que les indemnités de fonction peuvent faire l'objet d'une modulation selon les conditions fixées dans le règlement intérieur en fonction de la présence effective des élus aux différentes séances et réunions

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année sur le budget principal à l'article 65311

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Détail des indemnités accordées aux élus communautaires
Annexe 1 à la délibération en date du 30 avril 2026

Fonction électorale au sein du conseil communautaire de VGA	Montant de l'indemnité mensuelle versée	Nombre d'élus concernés
Président	1 849,73 €	1
1er vice-président(e)	811,83 €	1
2e vice-président(e)	811,83 €	1
3e vice-président(e)	811,83 €	1
4e vice-président(e)	811,83 €	1
5e vice-président(e)	811,83 €	1
6e vice-président(e)	811,83 €	1
7e vice-président(e)	811,83 €	1
8e vice-président(e)	811,83 €	1
9e vice-président(e)	811,83 €	1
10e vice-président(e)	811,83 €	1
11e vice-président(e)	811,83 €	1
12e vice-président(e)	811,83 €	1
13e vice-président(e)	811,83 €	1
14e vice-président(e)	811,83 €	1
15e vice-président(e)	811,83 €	1
Membres du bureau communautaire avec délégation spéciale	616,58 €	2
Membres du bureau communautaire	493,26 €	25
Conseiller communautaire sans délégation	82,21 €	35

Détail des indemnités accordées aux élus communautaires
Après modification de la gouvernance
Annexe 2 à la délibération en date du 30 avril 2026

Fonction électorale au sein du conseil communautaire de VGA	Montant de l'indemnité mensuelle versée	Nombre d'élus concernés
Président	1 849,73 €	1
1er vice-président(e)	811,83 €	1
2e vice-président(e)	811,83 €	1
3e vice-président(e)	811,83 €	1
4e vice-président(e)	811,83 €	1
5e vice-président(e)	811,83 €	1
6e vice-président(e)	811,83 €	1
7e vice-président(e)	811,83 €	1
8e vice-président(e)	811,83 €	1
9e vice-président(e)	811,83 €	1
10e vice-président(e)	811,83 €	1
11e vice-président(e)	811,83 €	1
12e vice-président(e)	811,83 €	1
13e vice-président(e)	811,83 €	1
14e vice-président(e)	811,83 €	1
15e vice-président(e)	811,83 €	1
Membres du bureau communautaire avec délégation spéciale	616,58 €	2
Membres du bureau communautaire	493,26 €	25
Conseiller communautaire délégué	369,95 €	4
Conseiller communautaire sans délégation	82,21 €	31

D-2026-043 (dossier 4)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

INSTAURATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DE SA FORMATION SPÉCIALISÉE - FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont	/	Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /	Varès	Denis BERTOLASO
		Villeton	/
		Virazeil	Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
			René ZAROS
			Alain DALLA MARIA
			Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

INSTAURATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET DE SA FORMATION SPÉCIALISÉE - FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Dans le cadre des futures élections professionnelles du 10 décembre 2026, l'assemblée délibérante, après consultation des organisations syndicales, doit procéder à la fixation du nombre de représentants au Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée.

Visas

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.252-5 et suivants, R.511-15,
Vu le Décret n°2021-571 modifié du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
Vu la Délibération n°D-2026-033 du 22 Janvier 2026 portant instauration d'un Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée à Val de Garonne Agglomération,
Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,
Considérant qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 200 agents,
Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est au moins égal à 200 agents,
Considérant la nécessité de fixer le nombre de représentants siégeant au sein du CST et de la formation spécialisée,

Exposé des motifs

La loi précise l'obligation de créer un Comité Social Territorial (CST) dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents, ainsi qu'auprès de chaque Centre de Gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents.

Les CST sont composés de deux collèges. Ils comprennent :

- Des représentants de la collectivité territoriale ou de l'établissement public
- Des représentants du personnel

Les représentants titulaires sont en nombre égal à celui des représentants suppléants.

L'exigence du paritarisme entre les deux collèges n'est pas obligatoire.

Le nombre de membres du collège des collectivités et établissements publics ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein de ce comité.

Il est proposé de fixer le nombre de représentants à 5 titulaires et 5 suppléants pour chaque collège, telles que sont composées nos instances paritaires à ce jour.

Le Conseil d'Agglomération,

Rappelle l'instauration d'un Comité Social Territorial local pour les agents de Val de Garonne Agglomération et d'une Formation Spécialisée, Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Fixe le nombre de représentants pour chacun des deux collèges du CST à 5 titulaires et 5 suppléants.

Fixe le nombre de représentants pour chacun des deux collèges de la formation spécialisée à 5 titulaires et 5 suppléants.

Autorise le recueil de l'avis des représentants de la collectivité sur ce point.

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-044 (dossier 5)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAUDEAU Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA Ouidad BARHYA Denis BERTOLASO / / Jonathan BITEAU Hélène CHASTIER Karine LA MARRA Gabin PEYROS Damien ROCHER Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31) René ZAROS Alain DALLA MARIA Christophe COURREGELONGUE /

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

La présente délibération a pour objet de procéder à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de déterminer sa composition.

Visas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Exposé des motifs

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Depuis le 1er janvier 2017, la commission doit remettre, son rapport évaluant le coût net des charges transférées aux communes dans un délai de neuf mois à compter de la date du transfert.

De leur côté, les communes disposent désormais d'un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission pour approuver le rapport. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population (l'absence de délibération d'une commune passé ce délai valant acceptation)

Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Le nombre total de membres de la CLECT est libre, a minima il sera égal au nombre de communes membres.

La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Elle peut faire appel à des experts pour réaliser une évaluation des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'établissement ou par ce dernier aux communes.

A la demande de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou du tiers des conseils municipaux des communes membres, la commission fournit une estimation prospective des charges susceptibles d'être transférées par les communes à l'établissement ou par ce dernier aux communes, Cette estimation prospective ne dispense toutefois pas la CLECT d'établir le cas échéant, le rapport évaluant le coût net des charges transférées dans les 9 mois suivants le transfert.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide de créer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre Val de Garonne Agglomération et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 43 membres (1 représentant par commune auquel sera affecté un suppléant).

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-045 (dossier 6)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET DES MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DES CANDIDATS

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAUDEAU Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA
			Ouidad BARHYA
			Denis BERTOLASO
			/
			/
			Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
		Varès	René ZAROS
		Villeton	Alain DALLA MARIA
		Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES ET DES MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DES CANDIDATS

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Fixation du nombre de membres et des modalités de dépôt des listes des candidats concernant la commission consultative des services publics locaux

Visas

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1413-1.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que la Commission consultative des services publics locaux est une commission obligatoire pour tout établissement public de coopération intercommunale de 50 000 habitants et plus dès lors que le dit EPCI confie à un tiers par convention de délégation de service public ou exploite en régie dotée de l'autonomie financière un service public.

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- Le rapport du délégataire sur l'exécution qualitative et financière des services publics délégués
- Le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport annuel établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Considérant que la commission consultative des services publics locaux est présidée par le président de la communauté d'Agglomération ou son représentant et qu'elle comprend des membres du conseil communautaire désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par le conseil communautaire.

Il est proposé au conseil communautaire de fixer le nombre des membres de cette commission à :

- 5 élus titulaires et 5 élus suppléants,
- 5 membres maximum représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux.

L'élection des membres issus du conseil communautaire sera proposée lors d'une prochaine séance du conseil communautaire.

Ainsi, les candidatures pourront être présentées sous forme de listes, dont un modèle vierge aura été envoyé par mail sachant que :

- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants ;
- les suppléants ne sont pas affectés à un titulaire ;
- ces listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, lorsque qu'une telle pluralité existe ;
- le dépôt des listes aura lieu auprès du service Assemblées avant le 1^{er} septembre 2026.

La nomination des membres usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux sera proposée lors d'une prochaine séance du conseil communautaire, sur la base des résultats d'un appel à candidatures qui sera effectué dès à présent auprès des associations locales, les critères requis pour siéger au sein de la CCSPL étant les suivants :

- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la commission ;
- la diversité des types d'associations représentées (associations de consommateurs, de contribuables, associations d'usagers, associations familiales, associations thématiques, associations professionnelles, etc.).

Le Conseil d'Agglomération,

Fixe le nombre des membres de la commission consultative des services publics locaux à :
- 5 élus titulaires
- 5 élus suppléants
- 5 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux

Fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres élus de la commission consultative des services publics locaux

- L'élection des membres titulaires et suppléants de la commission a lieu sur la même liste,
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Les listes sont à déposer auprès du pôle Assemblées, au siège de Val de Garonne Agglomération – Maison du Développement – place du marché à Marmande, jusqu'au 1^{er} septembre 2026 à 17h00.

Précise concernant les membres représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux qu'un appel à candidatures sera lancé auprès des associations recensées sur le territoire selon les critères précités et qu'une délibération ultérieure du conseil communautaire désignera les représentants associatifs retenus pour siéger à la CCSPL

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-046 (dossier 7)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DES CANDIDATS

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÏONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DES CANDIDATS

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Fixation des modalités de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres de Val de Garonne Agglomération.

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-2, L1411-5, L2121-21, L2121-22, L 5211-1, alinéa 1 et D.1411-3, D.1411-4 et D.1411-5,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est l'une des commissions obligatoires de la Communauté d'Agglomération.

A la suite des renouvellements électoraux au sein du bloc communal, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat.

Le **rôle** de la commission d'appel d'offres est d'attribuer les « marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens figurant en annexe du code de la commande publique ».

Sa **composition** est la suivante :

- Voix délibératives
 - L'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant (Président ou Président délégué, le cas échéant),
 - 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus.
- Voix consultatives

Peuvent être invitées par le Président toutes personnes qualifiées dont l'audition paraît utile, notamment :

- le comptable de la collectivité,
- un représentant du Ministre chargé de la concurrence
- un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché
- les agents du service commande publique assurent le secrétariat de la commission.

Les membres de la commission d'appel d'offres sont élus au sein du conseil communautaire au **scrutin** de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Cette élection doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes avant d'élire les membres de la commission.

Les **candidatures** sont donc présentées sous forme de listes, dont un modèle vierge est à disposition des candidats à la table du secrétariat du conseil, sachant que :

- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants (*dont ne peuvent faire partie ni le Président, ni le potentiel président délégué de la CAO*) ;
- les suppléants ne sont pas affectés à un titulaire ;
- ces listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, lorsque qu'une telle pluralité existe ;

- dans cette hypothèse, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président ;
- le dépôt des listes aura lieu auprès du secrétariat, durant la suspension de séance prévue à cet effet
- les élections auront lieu en fin de séance, au scrutin secret sauf accord unanime contraire du conseil communautaire.

Le Conseil d'Agglomération,

Fixe les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

- L'élection des membres titulaires (5) et suppléants (5) de la CAO a lieu sur la même liste,
- Les suppléants ne sont pas affectés à un titulaire ;
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- Les listes sont à déposer auprès du secrétariat durant la suspension de séance prévue à cet effet.
- Les élections auront lieu en fin de séance, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, secret sauf accord unanime contraire du conseil communautaire.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-047 (dossier 8)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DES CANDIDATS

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÍONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES DES CANDIDATS

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Fixation des modalités de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein la commission de délégation de service public de Val de Garonne Agglomération.

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-5, L2121-21, L2121-22, L 5211-1, alinéa 1 et D.1411-3, D.1411-5

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que la Commission de délégation de service public est l'une des commissions obligatoires de la Communauté d'Agglomération.

Cette commission sera **chargée** :

- d'analyser les dossiers de candidatures,
- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre,
- d'ouvrir les plis contenant les offres,
- de donner un avis sur les offres.

Sa **composition** est la suivante :

- Voix délibératives
 - L'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant (Président ou Président délégué, le cas échéant),
 - 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante de Val de Garonne Agglomération

- Voix consultatives

Peuvent être invités par le Président :

- Le comptable de la collectivité
- Un représentant du ministre chargé de la concurrence
- Des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité délégante qui pourront siéger en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public

Les membres de la commission de délégation de service public sont élus au sein du conseil communautaire au **scrutin** de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Cette élection doit s'effectuer en deux temps, l'assemblée délibérante fixant les conditions de dépôt des listes avant d'élire les membres de la commission.

Les candidatures sont donc présentées sous forme de listes, dont un modèle vierge est à la disposition des candidats à la table du secrétariat du conseil, sachant que :

- les listes doivent indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et suppléants ;
- les suppléants ne sont pas affectés à un titulaire ;
- ces listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir ;
- si une seule liste est présentée, elle doit satisfaire à la même obligation de représentation proportionnelle au plus fort reste, de manière à permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante, lorsque qu'une telle pluralité existe ;
- dans cette hypothèse, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président ;

- le dépôt des listes aura lieu auprès du secrétariat, durant la suspension de séance prévue à cet effet.

Les élections auront lieu en fin de séance, au scrutin secret sauf accord unanime contraire du conseil communautaire.

Le Conseil d'Agglomération,

Fixe les conditions de dépôt des listes suivantes pour l'élection des membres de la commission de délégation de service public

- L'élection des membres titulaires (5) et suppléants (5) de la commission DSP a lieu sur la même liste,
- Les suppléants ne sont pas affectés à un titulaire,
- Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,
- Les listes sont à déposer auprès du secrétariat durant la suspension de séance prévue à cet effet.
- L'élection aura lieu en fin de séance, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, secret sauf accord unanime contraire du conseil communautaire

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-048 (dossier 9)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À LA COPROPRIÉTÉ DE LA MAISON DU DÉVELOPPEMENT (MDD) ET À LA COPROPRIÉTÉ DE LA RÉSIDENCE DES GUIZIÈRES

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont		Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUHAZE	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) / /		Denis BERTOLASO
		Varès	/
		Villeton	Jonathan BITEAU
		Virazeil	Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
			René ZAROS
			Alain DALLA MARIA
			Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI

Pouvoirs de Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de Séance Jérôme BISSIERES

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À LA COPROPRIÉTÉ DE LA MAISON DU DÉVELOPPEMENT (MDD) ET À LA COPROPRIÉTÉ DE LA RÉSIDENCE DES GUIZIÈRES

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein de la copropriété de la Maison Du Développement (MDD) et au sein de la copropriété de la Résidence Guizières (Abitant la Maison De l'Habitat (MDH)).

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Considérant que Val de Garonne Agglomération est propriétaire de lots de copropriété dans le bâtiment dénommé la Halle du Marché, sis place du marché 47200 Marmande,

Considérant que Val de Garonne Agglomération est propriétaire de lots de copropriété dans la résidence Guizières dénommée la Maison De l'Habitat, sis 35, rue Léopold Faye 47200 Marmande,

Considérant qu'il est nécessaire de représenter Val de Garonne Agglomération lors des réunions des deux copropriétés.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération en qualité de copropriétaire au sein du bâtiment dénommé la Halle du Marché abritant la Maison du Développement ainsi qu'en qualité de copropriétaire au sein de la résidence Guizières abritant la Maison De l'Habitat, doit être représentée par un représentant élu dument désigné.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit désigner un représentant dans chaque copropriété.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaire pour la copropriété de la Halle du Marché (MDD)
--

Nicolas LEBEDINSKY

Titulaire pour la copropriété de la Résidence Guizières (MDH)
--

Nicolas LEBEDINSKY

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les représentants de Val de Garonne Agglomération au sein de la copropriété de la Halle du Marché abritant la Maison du Développement ainsi qu'au sein de la copropriété de la résidence Guizières abritant la Maison De l'Habitat comme suit :

Titulaire pour la copropriété de la Halle du Marché (MDD)

Nicolas LEBEDINSKY

Titulaire pour la copropriété de la Résidence Guizières (MDH)

Nicolas LEBEDINSKY

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-049 (dossier 10)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÏONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° D2021-213 en date du 16 décembre 2021 approuvant la transformation du Syndicat Mixte du SCOT en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Val de Garonne Guyenne Gascogne,

Vu les statuts du Pôle territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne en date du 19 janvier 2022,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré au Pôle territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne qui a pour objectif de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. A cet effet, il exerce les missions et compétences suivantes :

- Elaboration et mise en œuvre du projet de territoire
- Elaboration, révision et modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- Contractualisation

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 27 délégué(e)s titulaires et 27 délégué(e)s suppléant(e)s. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pascal DELZON (Beaupuy)	Jérôme BISSIERES (Agmé)
Jean-Luc AGNIC (Birac sur Trec)	Annie UTEAU (Beaupuy)
Emilie BAYLE (Clairac)	Alexandra DEBAR (Calonges)
Jean-Luc ARMAND (Cocumont)	Guy IANOTTO (Castelnau sur Gupie)
Claude LALANDE (Escassefort)	Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur)
M. Wilfrid DAUTRY (Fauillet)	Pascal FERRER (Caumont sur Garonne)
Roxane GILLES (Fauguerolles)	Philippe MAZERES (Clairac)
Anne-Catherine HEINISCH (Gontaud de Nogaret)	Jean-Philippe CRETON (Cocumont)
Eric DESSOMMES (Lagruère)	Isabelle GAJAC (Couthures sur Garonne)
Benjamin FAGES (Laffite sur Lot)	Edith LORIGGIOLA (Escassefort)
Monique COMBES (Le Mas d'Agenais)	François GUITTON (Fauillet)
Jean-Pierre TILHAC (Longueville)	Cyril DUGAL (Fourques/Garonne)
Joël HOCQUELET (Marmande)	Jean-François THOUMAZEAU (Gaujac)
Maud CARUHEL (Marmande)	Philippe JOURDAIN (Grateloup St Gayrand)
Daniel BORDENEUVE (Mauvezin/Gupie)	Laurent CAPELLE (Jusix)
Thierry MARCHAND (Meilhan sur Garonne)	Christophe MORNET (Lagupie)
Nicolas LEBEDINSKY (St Avit)	Jean-Marie BAZAS (Marcellus)

Gaëtan MALANGE (St Barthélémy d'Agenais)	Séverine CHASTAING (Marmande)
Michel MURATET (St Martin Petit)	Romain BAYLE (Marmande)
Thomas MACHEFE (Ste Bazeille)	Régine POVÉDA (Meilhan sur Garonne)
Serge LAGROLLET (Samazan)	Cédric MONPOUILLAN (Montpouillan)
Jacques PIN (Sénestis)	Cyril GERAUD (Puymiclan)
Emmanuel VIGO (Seyches)	Philippe AUBOUIN (Saint Pardoux du Breuil)
Denis DUTEIL (Taillebourg)	Tanguy CLABON (Saint Sauveur de Meilhan)
Damien ROCHER (Tonneins)	Thierry LABAR (Sainte Bazeille)
René ZAROS (Vares)	Jonathan BITEAU (Tonneins)
Christophe COURREGELONGUE (Virazeil)	Cyprien DELAVIGNE (Villeteau)

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Val de Garonne Guyenne Gascogne comme suit :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pascal DELZON (Beaupuy)	Jérôme BISSIERES (Agmé)
Jean-Luc AGNIC (Birac sur Trec)	Annie UTEAU (Beaupuy)
Emilie BAYLE (Clairac)	Alexandra DEBAR (Calonges)
Jean-Luc ARMAND (Cocumont)	Guy IANOTTO (Castelnau sur Gupie)
Claude LALANDE (Escassefort)	Christine BASELLO (Caubon Saint Sauveur)
M. Wilfrid DAUTRY (Fauillet)	Pascal FERRER (Caumont sur Garonne)
Roxane GILLES (Fauguerolles)	Philippe MAZERES (Clairac)
Anne-Catherine HEINISCH (Gontaud de Nogaret)	Jean-Philippe CRETON (Cocumont)
Eric DESSOMMES (Lagruère)	Isabelle GAJAC (Couthures sur Garonne)
Benjamin FAGES (Laffite sur Lot)	Edith LORIGGIOLA (Escassefort)
Monique COMBES (Le Mas d'Agenais)	François GUITTON (Fauillet)
Jean-Pierre TILHAC (Longueville)	Cyril DUGAL (Fourques/Garonne)
Joël HOCQUELET (Marmande)	Jean-François THOUMAZEAU (Gaujac)
Maud CARUHEL (Marmande)	Philippe JOURDAIN (Grateloup St Gayrand)
Daniel BORDENEUVE (Mauvezin/Gupie)	Laurent CAPELLE (Jusix)
Thierry MARCHAND (Meilhan sur Garonne)	Christophe MORNET (Lagupie)
Nicolas LEBEDINSKY (St Avit)	Jean-Marie BAZAS (Marcellus)
Gaëtan MALANGE (St Barthélémy d'Agenais)	Séverine CHASTAING (Marmande)
Michel MURATET (St Martin Petit)	Romain BAYLE (Marmande)
Thomas MACHEFE (Ste Bazeille)	Régine POVÉDA (Meilhan sur Garonne)
Serge LAGROLLET (Samazan)	Cédric MONPOUILLAN (Montpouillan)
Jacques PIN (Sénestis)	Cyril GERAUD (Puymiclan)
Emmanuel VIGO (Seyches)	Philippe AUBOUIN (Saint Pardoux du Breuil)
Denis DUTEIL (Taillebourg)	Tanguy CLABON (Saint Sauveur de Meilhan)
Damien ROCHER (Tonneins)	Thierry LABAR (Sainte Bazeille)
René ZAROS (Vares)	Jonathan BITEAU (Tonneins)
Christophe COURREGELONGUE (Virazeil)	Cyprien DELAVIGNE (Villeteau)

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joëi HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-050 (dossier 11)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE POUR LA PÉRIODE 2021-2027

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAUDEAU Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA
			Ouidad BARHYA
			Denis BERTOLASO
			/
			/
			Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
		Varès	René ZAROS
		Villeton	Alain DALLA MARIA
		Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE POUR LA PÉRIODE 2021-2027

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Groupe d'Action Locale Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° D2022A09 en date du 8 mars 2022 approuvant que le Pôle territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne devienne la structure porteuse du Groupe d'Action Locale Val de Garonne Guyenne Gascogne,

Exposé des motifs

Le Pôle Territorial Val de Garonne Guyenne Gascogne met en œuvre le programme des fonds européens territorialisés sur la période 2021-2027. Une enveloppe de 3 192 493 € est allouée pour le territoire de Val de Garonne Guyenne Gascogne.

Afin de pouvoir sélectionner des projets, les membres du GAL doivent avoir été identifiés et formés à leurs fonctions.

Ainsi, il est nécessaire que les quatre EPCI constitutifs du territoire (Val de Garonne Agglomération, Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne, Communauté de communes du Pays de Lauzun et Communauté de communes du Pays de Duras) soumettent leur composition pour le Groupe d'Action Locale.

Il est attendu de chaque EPCI une liste pour le collège privé ainsi qu'une liste pour le collège public. Les représentants du collège privé ne doivent pas être élus par ailleurs. La composition finale du GAL sera validée en comité syndical du Pôle Territorial.

Pour rappel, les thématiques abordées dans la stratégie du territoire pour les fonds européens territorialisés sont les suivantes : services, commerces, logement, aménagement de l'espace public, culture, patrimoine, tourisme, mobilités, alimentation durable, pratiques innovantes et économie sociale et solidaire. Les futurs membres du GAL devraient avoir un lien avec au moins une de ces thématiques. Les représentants privés peuvent être des acteurs économiques, associatifs ou des citoyens du territoire.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 8 délégué(e)s titulaires pour le collège public et 6 titulaires issus du collège privé. Il y a donc lieu de désigner les délégués du collège public et d'ajuster les membres du collège privé.

Les candidats proposés pour le collège public sont les suivants :

Titulaires du collège public
Manuela BAIONA
Emilie BAYLE
Maud CARUHEL
Séverine CHASTAING
Tanguy CLABON
Régine POVÉDA
Gaëtan MALANGE
René ZAROS

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les 8 délégués de Val de Garonne Agglomération qui siègeront au Groupe d'Action Locale Val de Garonne Guyenne Gascogne comme suit :

Titulaires
Manuela BAIONA
Emilie BAYLE
Maud CARUHEL
Séverine CHASTAING
Tanguy CLABON
Régine POVÉDA
Gaëtan MALANGE
René ZAROS

Prend acte de l'ajustement des 6 membres du collège privé qui siègeront au Groupe d'Action Locale Val de Garonne Guyenne Gascogne :

Titulaires
BACCOMO-CHAPOLARD Jean-Claude
BERTO Jean-Luc
MESTRE Philippe
TURIN Christine
NOWAK André
VALENTI Monique

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote		
Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-051 (dossier 12)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE "LOT-ET-GARONNE-INGÉNIERIE"

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA
			Ouidad BARHYA
			Denis BERTOLASO
			/
			/
			Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
		Varès	René ZAROS
		Villeton	Alain DALLA MARIA
		Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE "LOT-ET-GARONNE-INGÉNIERIE"

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération au sein de l'Agence technique Départementale « Lot-et-Garonne-Ingénierie ».

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° D-2024-037 en date du 11 avril 2024 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération à l'Agence Technique Départementale « Lot-et-Garonne-Ingénierie »,

Vu les statuts de l'Agence technique Départementale « Lot-et-Garonne-Ingénierie » en date du 16 février 2024,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération a adhéré à l'Agence Technique Départementale « Lot-et-Garonne-Ingénierie », ayant pour objectif de proposer une offre d'ingénierie diversifiée consistant en un bouquet de prestations pour des projets sous maîtrise d'ouvrage publique (revitalisation des centres bourgs, réalisation de préprogrammes de travaux, construction ou aménagement...).

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 1 délégué(e) titulaire. Il y a donc lieu de désigner ce représentant.

Le candidat proposé est le suivant :

Titulaire
Jean-Pascal DELZON

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne

le délégué de Val de Garonne Agglomération à de l'Agence technique Départementale « Lot-et-Garonne-Ingénierie » comme suit :

Titulaires
Jean-Pascal DELZON

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication

Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-052 (dossier 13)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE 47)

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÍONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT (CAUE 47)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner le délégué qui représentera la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération au sein du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 47).

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu les statuts du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 47) en date du 11 décembre 2019.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération a adhéré au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 47).

Val de Garonne Agglomération adhère au (CAUE 47) depuis 1999. Cet organisme d'informations, de conseils, de formation, de rencontres et d'initiatives est composé d'architectes, d'urbanistes, spécialistes de l'aménagement.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 1 délégué(e) titulaire.

Le candidat proposé est le suivant :

Titulaires
Christophe COURREGELONGUE

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne le délégué de Val de Garonne Agglomération au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 47) comme suit :

Titulaires
Christophe COURREGELONGUE

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-053 (dossier 14)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE (EPF NA)

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	Lionnel GIRAudeau	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Régine POVÉDA
Cocumont	/	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Samazan	Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Taillebourg	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Tonneins	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE		Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÍONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE		Denis BERTOLASO
	André BELACEL		/
	/		/
	Christelle BONNET	Varès	Jonathan BITEAU
	Philippe BORDERIE	Villeton	Hélène CHASTIER
	Sophie BORDERIE	Virazeil	Karine LA MARRA
	Patrick CARDOIT		Gabin PEYROS
	Maud CARUHEL		Damien ROCHER
	Serge CASAGRANDE		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Michel CERUTI		René ZAROS
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)		Alain DALLA MARIA
	/		Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE AQUITAINE (EPF NA)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération au sein de l'Etablissement Public foncier Nouvelle Aquitaine (EPF NA).

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu les statuts de l'Etablissement Public foncier Nouvelle Aquitaine (EPF NA) en date du 19 juin 2025.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération a adhéré à l'Etablissement Public foncier Nouvelle Aquitaine (EPF NA), qui est un outil d'Etat au service des collectivités territoriales. Il accompagne ces dernières pour mettre en place des stratégies et des interventions foncières en faveur de projets locaux dans de nombreux domaines ; habitat, économie...

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Michel BIGORGNE	Régine POVEDA

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération à l'Etablissement Public foncier Nouvelle Aquitaine (EPF NA) comme suit :

Titulaires	Suppléants
Michel BIGORGNE	Régine POVEDA

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-054 (dossier 15)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÍONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération participe à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), qui est chargée de statuer sur les demandes d'autorisation d'implantation commerciale présentées en vertu des dispositions de l'article L751-1 du code du commerce (dont notamment projets commerciaux de plus 1000 m², création de drive...).

Le Président de Val de Garonne Agglomération est invité à siéger à la CDAC lorsque le dossier examiné concerne le territoire du Val de Garonne.

Cependant, si le Président détient plusieurs mandats pouvant l'amener à siéger en CDAC, il ne peut siéger qu'au titre de l'un de ses mandats. Il convient de prévoir par ailleurs, en cas d'absence ou d'empêchement du représentant titulaire, la nomination de suppléants. Il est proposé de désigner 3 suppléants à détailler.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Joël HOCQUELET	Romain BAYLE
	Hélène CHASTIER
	René ZAROS

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération à Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) comme suit :

Titulaires	Suppléants
Joël HOCQUELET	Romain BAYLE
	Hélène CHASTIER
	René ZAROS

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-055 (dossier 16)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COUVEUSE AGRICOLE DE VAL DE GARONNE

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÍONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA COUVEUSE AGRICOLE DE VAL DE GARONNE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la Couveuse Agricole de Val de Garonne.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n°D-2022-216 en date du 15 décembre 2022 prenant part de la participation de Val de Garonne Agglomération en tant que membre de droit à l'association de la Couveuse Agricole de Val de Garonne,

Vu les statuts de l'association de la Couveuse Agricole de Val de Garonne en date du 25 novembre 2022.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a pris part à la gouvernance de l'association de la Couveuse Agricole de Val de Garonne en tant que membre de droit.

Selon les statuts de l'association, le positionnement en tant que membre de droit donne à Val de Garonne Agglomération une position au Conseil d'administration avec 2 voix.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, Val de Garonne Agglomération doit être représentée par 2 membres titulaires. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires
Gibert DUFOURG
Séverine CHASTAING

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Les statuts de la Couveuse Agricole de Val de Garonne ne prévoyant pas un vote au scrutin secret, Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne

les délégués de Val de Garonne Agglomération au Conseil d'Administration de la Couveuse Agricole de Val de Garonne comme suit :

Titulaires
Gibert DUFOURG
Séverine CHASTAING

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote		
Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-056 (dossier 17)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION CLUSTER EAU ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZE	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÏONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION CLUSTER EAU ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein de l'Association Cluster Eau et Adaptation au Changement Climatique.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n°D-2024-018 en date du 15 février 2024 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération à l'Association Cluster Eau et Adaptation au Changement Climatique,

Vu les statuts de l'Association Cluster Eau et Adaptation au Changement Climatique en date du 5 avril 2022.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré à l'association Cluster Eau et Adaptation au Changement Climatique, qui a pour objet l'amélioration quantitative et qualitative de la ressource en eau au regard des enjeux économiques liés aux divers usages de l'eau et de l'adaptation nécessaire aux contraintes du réchauffement climatique.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, Val de Garonne Agglomération doit être représentée par 1 délégué(e) titulaire. Il y a donc lieu de désigner ce représentant.

Le candidat proposé est le suivant :

Titulaire
Tanguy CLABON

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Les statuts de l'Association Cluster Eau et Adaptation au Changement Climatique et ne prévoyant pas un vote en scrutin secret, Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne le délégué de Val de Garonne Agglomération au Cluster Eau et Adaptation au Changement Climatique comme suit :

Titulaire
Tanguy CLABON

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-057 (dossier 18)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÍONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL	Varès	Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Villeton	René ZAROS
	Michel CERUTI	Virazeil	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)		Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION TECHNIQUE ENERGIE ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE).

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n°D-2021-038 en date du 11 février 2021 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération à l'Association Technique Energie Environnement,

Vu les statuts de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE) en date du 10 juillet 2025.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré à l'Association Technique Energie Environnement, qui a pour objectif de favoriser une plus grande maîtrise de l'énergie pour les entreprises et collectivités, et de réduire des émissions de gaz à effet de serre. Elle est organisée en clubs d'expertises, dont un intéresse particulièrement l'activité de l'agglomération :

- Le club C2E : fédère des acteurs engagés dans le dispositif certificat d'économies d'énergie autour de groupes de travail thématiques (agriculture, bâtiment, industrie, réseau, transport).

Ces derniers sont un lieu d'échange entre connaisseurs, de suivi de l'actualité et d'élaboration de propositions que ce soit d'opérations standardisées auprès du ministère en charge de l'énergie ou de toutes modifications réglementaires jugées pertinentes.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, Val de Garonne Agglomération doit être représentée par 1 délégué titulaire. Il y a donc lieu de désigner ce représentant.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaire
Jean-Pascal DELZON

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Les statuts de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE) ne prévoyant pas un vote au scrutin secret, Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne le délégué de Val de Garonne Agglomération à l'Association Technique Energie Environnement comme suit :

Titulaire
Jean-Pascal DELZON

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

<i>Résultat du vote</i>		
<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-058 (dossier 19)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU LOT ET GARONNE VALORIZON

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont	/	Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
FaUILlet	Gilbert DUFOURG	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Denis BERTOLASO
			/
			Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
		Varès	René ZAROS
		Villeton	Alain DALLA MARIA
		Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION DE VALORISATION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DU LOT ET GARONNE VALORIZON

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du syndicat Mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers de Lot-et-Garonne (VALORIZON).

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération 2006-A-04 du 17 novembre 2005, portant adhésion au syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers de lot et Garonne (Smival 47 devenu VALORIZON)

Vu les statuts du Syndicat Mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers de Lot-et-Garonne (VALORIZON) en date du 20 décembre 2017.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a transféré sa compétence traitement des déchets au syndicat mixte Valorizon,

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance et conformément aux statuts du syndicat mixte, VGA doit être représentée par 7 délégués titulaires (il n'y a pas de suppléant(es)). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires
Christophe AUGUSTIN
Laurent CAPELLE
Michel CERUTI
Philippe JOURDAIN
Karine LA MARRA
Jacques PIN
Jacques VERDELET

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L5211-1 et L2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,**Décide** à l'unanimité de voter au scrutin public**Désigne** les délégués de Val de Garonne Agglomération au syndicat Mixte de Valorisation et de traitement des déchets ménagers de Lot et Garonne comme suit :

Titulaires
Christophe AUGUSTIN
Laurent CAPELLE
Michel CERUTI
Philippe JOURDAIN
Karine LA MARRA
Jacques PIN
Jacques VERDELET

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**Résultat du vote**

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance**Joël HOCQUELET**
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-059 (dossier 20)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS PARTENAIRES POUR LA GESTION DES DÉCHETS, DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, DE LA PROPRIÉTÉ, EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA PROTECTION DU CLIMAT (AMORCE)

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Gratoloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Seyches	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Tonneins	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE		Mauela BAÍONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeteau	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À L'ASSOCIATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS PARTENAIRES POUR LA GESTION DES DÉCHETS, DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, DE LA PROPRETÉ, EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA PROTECTION DU CLIMAT (AMORCE)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein de l'Association Nationale des Collectivités Territoriales et leurs partenaires pour la gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, de la propreté, en faveur de la transition écologique et de la protection du Climat (AMORCE).

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération en date du 1^{er} Janvier 2013, portant adhésion au réseau AMORCE

Vu les derniers statuts de l'association en date du 15 Octobre 2025.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération est adhérente au réseau AMORCE depuis 2013.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 1 délégué titulaire. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaire
Tanguy CLABON

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L5211-1 et L2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne le délégué de Val de Garonne Agglomération au réseau AMORCE comme suit :

Titulaire
Tanguy CLABON

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	<input type="checkbox"/>
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-060 (dossier 21)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUPRÈS D'INITIATIVE GARONNE (IG)

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAUDEAU Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA
			Ouidad BARHYA
			Denis BERTOLASO
			/
			/
			Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
		Varès	René ZAROS
		Villeton	Alain DALLA MARIA
		Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUPRÈS D'INITIATIVE GARONNE (IG)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein d'Initiative Garonne.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu les statuts d'Initiative Garonne en date du 12 juin 2024.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré à Initiative Garonne, qui a pour objectif de favoriser l'initiative économique locale. Elle accueille, informe et oriente les créateurs et repreneurs d'entreprises. Elle accorde des prêts d'honneur à 0% à des porteurs de projets et accompagne les entreprises durant les premières années d'activité afin d'optimiser la pérennité des structures.

Pour ce qui concerne la gouvernance, Val de Garonne Agglomération dispose d'1 délégué(e) titulaire et d'1 délégué(e) suppléant(e). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaire	Suppléant
René ZAROS	Jacques PIN

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération à Initiative Garonne comme suit :

Titulaire	Suppléant
René ZAROS	Jacques PIN

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication

Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-061 (dossier 22)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUPRÈS DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION NOUVELLE AQUITAINE (ADI NA)

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÍONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUPRÈS DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION NOUVELLE AQUITAINE (ADI NA)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner le délégué qui représentera Val de Garonne Agglomération au sein de l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu les statuts de l'Agence de développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine en date du 09 avril 2021.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré à l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine, qui agit aux côtés de la Région dans le cadre d'une mission d'intérêt général, en informant, en connectant et en accompagnant les entreprises et les territoires pour générer des impacts positifs durables à travers la valorisation du potentiel d'innovation des entreprises, l'accélération des grandes transitions et l'amplification des dynamiques territoriales.

Pour ce qui concerne la gouvernance, Val de Garonne Agglomération dispose d'un(e) délégué(e) titulaire. Il y a donc lieu de désigner ce représentant.

Le candidat proposé est le suivant :

Titulaire
René ZAROS

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à cette nomination au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne

le délégué de Val de Garonne Agglomération à l'Agence de développement et d'Innovation de la Nouvelle Aquitaine comme suit :

Titulaire
René ZAROS

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-062 (dossier 23)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LOT-ET-GARONNE (SEM47)

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÏONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/
Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI		
Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE		
Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES		

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LOT-ET-GARONNE (SEM47)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein de la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne (SEM47)

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu les statuts de la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne (SEM47) en date du 31 mai 2022

Exposé des motifs

Les missions de la SEM 47 portent essentiellement sur l'aménagement urbain ou à vocation économique en tant que maître d'ouvrage délégué et/ou concessionnaire d'opération d'aménagement.

Val de Garonne Agglomération, comme d'autres collectivités du Lot-et-Garonne, figure au capital de la Société d'Economie Mixte.

Pour ce qui concerne le Conseil d'Administration, Val de Garonne Agglomération dispose d'un représentant. Il y a donc lieu de désigner ce représentant.

Le candidat proposé est le suivant :

Représentant
Jean-Luc ARMAND

Pour ce qui concerne le Comité d'Attribution aux Marchés Publics, Val de Garonne Agglomération dispose de 2 titulaires et 2 suppléants. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Gilles LAGAÛZERE	Régine POVEDA
Cédric MONPOUILLAN	Alain PASCAL

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2ème alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne le représentant de Val de Garonne Agglomération au Conseil d'Administration de la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne (SEM47) comme suit :

Représentant
Jean-Luc ARMAND

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au Comité d'Attribution aux Marchés Publics de la Société d'Aménagement de Lot-et-Garonne (SEM47) comme suit :

Titulaires	Suppléants
Gilles LAGAÛZERE	Régine POVEDA
Cédric MONPOUILLAN	Alain PASCAL

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-063 (dossier 24)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUPRÈS DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) AGROPOLE

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÍONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL	Varès	Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Villeton	René ZAROS
	Michel CERUTI	Virazeil	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)		Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUPRÈS DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) AGROPOLE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner le délégué qui représentera Val de Garonne Agglomération au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) AGROPOLE

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° D2025-104 en date du 19 juin 2025 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération au du Groupement d'Intérêt Public (GIP) AGROPOLE,

Vu les statuts du Groupement d'Intérêt Public (GIP) AGROPOLE en date du 1^{er} janvier 2026

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré au Groupement d'Intérêt Public (GIP) AGROPOLE. Cette adhésion permettra à l'Agglomération de bénéficier des compétences et de l'expertise de l'Agropole dans le cadre de la feuille de route « Transitions 2030 », et du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Pour ce qui concerne la gouvernance, Val de Garonne Agglomération dispose d'un titulaire à l'Assemblée Générale du GIP Agropole qui est de fait, Monsieur Joël HOCQUELET, en tant que Président de l'Agglomération tel que mentionné à l'article 18.1 de la convention constitutive, et dispose également d'un suppléant à l'Assemblée Générale.

Il y a donc lieu de désigner ce suppléant.

Le candidat proposé est le suivant :

Titulaire	Suppléant
Joël HOCQUELET (président de l'EPCI de droit)	René ZAROS

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2ème alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Acte la désignation de Monsieur Joël HOCQUELET, Président de Val de Garonne Agglomération, en tant que représentant de droit à l'Assemblée Générale du GIP AGROPOLE, tel que mentionné à l'article 18.1 de la convention constitutive,

Désigne le représentant suppléant de Val de Garonne Agglomération à l'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public (GIP) AGROPOLE comme suit :

Titulaire	Suppléant
Joël HOCQUELET (président de l'EPCI de droit)	René ZAROS

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-064 (dossier 25)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUPRÈS DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) CAMPUS NUMÉRIQUE 47

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA
			Ouidad BARHYA
			Denis BERTOLASO
			/
			/
			Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
		Varès	René ZAROS
		Villeton	Alain DALLA MARIA
		Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUPRÈS DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) CAMPUS NUMÉRIQUE 47

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) CAMPUS NUMERIQUE 47

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° D2024-134B en date du 26 septembre 2024 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération au Groupement d'Intérêt Public (GIP) CAMPUS NUMERIQUE 47,

Vu la Convention Constitutive en date du 12 mai 2024.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré au Groupement d'Intérêt Public (GIP) CAMPUS NUMERIQUE 47, qui a pour objectif de renforcer l'offre de services numériques sur 2 volets : d'une part l'innovation et l'incubation, et d'autre part, la formation et la sensibilisation, particulièrement sur l'Intelligence Artificielle (IA) et la cybersécurité.

Pour ce qui concerne la gouvernance, Val de Garonne Agglomération dispose d'1 délégué(e) titulaire et d'1 délégué(e) suppléant(e). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaire	Suppléant
Emmanuel VIGO	Jean-Pierre TILHAC

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au Groupement d'Intérêt Public (GIP) CAMPUS NUMERIQUE 47 comme suit :

Titulaire	Suppléant
Emmanuel VIGO	Jean-Pierre TILHAC

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote		
Votants	73	
Pour	72	
Contre	0	[]
Abstention	1	[Emmanuel VIGO]

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-065 (dossier 26)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUPRÈS DE LA FRENCH TECH BORDEAUX

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZE	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÏONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/
Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI		
Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE		
Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES		

**DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION
AUPRÈS DE LA FRENCH TECH BORDEAUX**
Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner le délégué qui représentera Val de Garonne Agglomération au sein de l'association French Tech Bordeaux

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° D2024-044 en date du 11 avril 2024 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération à l'association French Tech Bordeaux,

Vu les statuts de l'association French Tech Bordeaux en date du 05 juillet 2024

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré à l'association French Tech Bordeaux. La « French Tech » désigne l'ensemble des acteurs qui travaillent dans ou pour les entreprises technologiques et innovantes françaises en France ou à l'étranger. Les entrepreneurs en premier lieu, mais aussi les investisseurs, ingénieurs, designers, développeurs, grands groupes innovants, associations, médias, opérateurs publics, instituts de recherche, organismes de formations, collectivités... qui s'engagent pour la croissance, l'impact et le rayonnement international des startups.

Pour ce qui concerne la gouvernance, Val de Garonne Agglomération dispose d'1 délégué(e) titulaire. Il y a donc lieu de désigner ce représentant.

Le candidat proposé est le suivant :

Titulaire
René ZAROS

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2ème alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne le délégué de Val de Garonne Agglomération à l'association French Tech Bordeaux comme suit :

Titulaire
René ZAROS



Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

<i>Résultat du vote</i>		
<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-066 (dossier 27)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MARMANDE-TONNEINS

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÏONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL DE MARMANDE-TONNEINS

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Marmande -Tonneins

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Exposé des motifs

Depuis la loi du 21 juillet 2009, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires, les conseils de surveillance ont remplacé les conseils d'administration au sein des établissements publics de santé. Le conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Il est constitué de 15 membres disposant d'une **voix délibérative** dont le nombre et la qualité sont déterminés par le **ressort territorial de l'établissement** : communal, communal dérogatoire, intercommunal, départemental, régional ou interrégional et national et pour une durée de 5 ans.

Le Centre Hospitalier Intercommunal Marmande/Tonneins est un établissement public de santé de ressort intercommunal. A cet effet, Val de Garonne Agglomération doit désigner, au titre des représentants des collectivités territoriales, deux délégué(e)s communautaires, qui ne soient ni représentants de la commune d'implantation du siège de l'établissement, ni ceux de la principale commune d'origine des patients en nombre d'entrées d'hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que celle du siège de l'établissement principal (article R6143-3 du code de la santé publique).

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 2 délégués(e)s communautaires titulaires. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires
Hélène CHASTIER
Joëlle QUERE-GRIMES

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal de Marmande-Tonneins comme suit :

Titulaires
Hélène CHASTIER
Joëlle QUERE-GRIMES

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joëi HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-067 (dossier 28)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA Ouidad BARHYA Denis BERTOLASO / / Jonathan BITEAU Hélène CHASTIER Karine LA MARRA Gabin PEYROS Damien ROCHER Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31) René ZAROS Alain DALLA MARIA Christophe COURREGELONGUE /

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein de la Commission Départementale de la Démographie Médicale.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Exposé des motifs

Depuis 2009, une instance a été mise en place pour lutter contre la désertification médicale. Il s'agit de la Commission Départementale de la Démographie Médicale (CODDEM). Coprésidée par le Conseil départemental, l'ARS et la Préfecture, elle a pour objectif de définir et mettre en œuvre avec les professionnels de santé et les représentants des collectivités locales du département, une stratégie départementale dont l'objectif est de promouvoir une offre de soins coordonnés sur les territoires, passant par l'implantation de structures adaptées et la valorisation de l'exercice coordonné de la médecine en Lot-et-Garonne. Depuis 2022, un collège des collectivités locales réunit notamment les représentants des agglomérations.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 1 délégué(e) communautaire. Il y a donc lieu de désigner un représentant.

Le candidat proposé est le suivant :

Représentant
Denis BERTOLASO

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne

le délégué de Val de Garonne Agglomération à la commission départementale de la démographie médicale comme suit :

Représentant
Denis BERTOLASO

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-068 (dossier 29)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTÉ DU BASSIN TONNEINQUAIS

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÏONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTÉ DU BASSIN TONNEINQUAIS

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du conseil d'administration de l'association de gestion du centre de santé du bassin tonneinquois.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° D2018C01 en date du 5 avril 2018 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération à l'association de gestion du centre de santé du bassin tonneinquois,

Vu les statuts de l'association de gestion du centre de santé du bassin tonneinquois en date du 18 novembre 2021,

Exposé des motifs

L'association de gestion du centre de santé du bassin tonneinquois a pour objet de créer et gérer un centre de santé de médecine générale visant au maintien et au développement d'une offre de soins de premier recours sur le bassin de vie du Tonneinquois.

VGA en tant que membre institutionnel dispose d'un siège au sein du conseil d'administration, composé de 12 membres. Son représentant est élu pour 3 ans.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 2 délégués(e)s titulaires. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

L'élection s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue des voix, que si après deux tours de scrutin, aucun(e) candidat(e) n'a obtenu la majorité absolue des voix, un 3^{ème} tour de scrutin est effectué à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, l'élection est acquise au (à la) doyen(ne) d'âge,

Le conseil communautaire a désigné M. Gabin PEYROS et Mme Isabelle GAJAC comme assesseurs,

Suite à un appel à candidatures M. Christophe AUGUSTIN, Mme Emilie BAYLE et M. Joël ROY se sont portés candidats,

Des bulletins vierges ont été mis à disposition des conseillers communautaires, et que chaque conseiller(e), à l'appel de son nom, a déposé son bulletin dans l'urne,

Il a été précisé que chaque bulletin devrait comporter 2 noms ou moins ; les prénoms (ou initiales) et noms des candidats, écrits de manière lisible et sans autre signe, sans quoi ils seraient déclarés nuls.

Considérant les résultats de l'élection suivants :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____ 0 _____
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : _____ 73 _____
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : _____ 2 _____
d) Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : _____ 1 _____
e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : _____ 70 _____
f) Majorité absolueⁱ: _____ 36 _____

Nom Prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe AUGUSTIN	47	Quarante sept
Emilie BAYLE	50	Cinquante
Joël ROY	34	Trente quatre

Le Conseil d'Agglomération,

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au conseil d'administration de l'association de gestion du centre de santé du bassin tonneinçais, comme suit :

Titulaires
Emilie BAYLE
Christophe AUGUSTIN

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants

73

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

ⁱ La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-069 (dossier 30)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION DU CENTRE DE SANTÉ DU BASSIN MARMANDAIS

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA Ouidad BARHYA Denis BERTOLASO / / Jonathan BITEAU Hélène CHASTIER Karine LA MARRA Gabin PEYROS Damien ROCHER Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31) René ZAROS Alain DALLA MARIA Christophe COURREGELONGUE /

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION DU CENTRE DE SANTÉ DU BASSIN MARMANDAIS

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du conseil d'administration de l'association du centre de santé du bassin marmandais.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n°D-2020-004 en date du 20 février 2020 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération à l'association du centre de santé du bassin marmandais,

Vu les statuts de l'association du centre de santé du bassin marmandais en date du 30 janvier 2020,

Exposé des motifs

Cette association a pour objet de créer et gérer un centre de santé de médecine générale et des antennes visant au maintien et au développement d'une offre de soins de premiers recours sur le bassin de vie du marmandais. VGA en tant que membre institutionnel dispose d'un siège au sein du conseil d'administration composé de 9 à 12 membres.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e). Il y a donc lieu de désigner ce représentant.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaire	Suppléant
Joëlle QUERE-GRIMES	Joël ROY

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne

les délégués de Val de Garonne Agglomération au conseil d'administration de l'association du centre de santé du bassin marmandais, comme suit :

Titulaire	Suppléant
Joëlle QUERE-GRIMES	Joël ROY

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote		
Votants	74	
Pour	74	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-070 (dossier 31)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUX COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXÉNÉTISME ET LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE ET DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAUDEAU Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
		Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont	/	Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) / Jonathan BITEAU Hélène CHASTIER Karine LA MARRA Gabin PEYROS Damien ROCHER Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31) René ZAROS Alain DALLA MARIA Christophe COURREGELONGUE / /		Denis BERTOLASO
			/
			/
		Varès	
		Villeton	
		Virazeil	

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AUX COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DE LUTTE CONTRE LA PROSTITUTION, LE PROXÉNÉTISME ET LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS AUX FINS D'EXPLOITATION SEXUELLE ET DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération à la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ainsi qu'à celle dédiée à la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Exposé des motifs

La loi n°2016-444 du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel prévoit que chaque département puisse proposer aux personnes prostituées, qui souhaitent sortir de leur situation, d'intégrer un parcours de sortie coordonné par une association spécialement agréée pour cette action. Elle prévoit dans ce cadre la réunion d'une commission départementale chargée d'animer et de coordonner cette politique départementale et de donner un avis sur les demandes présentées pour intégrer ce parcours.

La composition de cette commission intègre un représentant de Val de Garonne Agglomération nominativement désigné pour une durée de trois ans renouvelables. Un suppléant peut également être nommé.

De plus, la lutte contre les violences faites aux femmes constitue le premier pilier du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2027). A cet effet, une instance unique de pilotage, la commission départementale de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes a été créée dans le Lot-et-Garonne et coprésidée par le préfet et le procureur de la République et rassemble l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs mobilisés sur le sujet.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant (e) pour chacune des commissions. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants, lesquels siégeront dans les deux instances :

Titulaire	Suppléant
Ouidad BARHYA	André BELACEL

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les mêmes délégués de Val de Garonne Agglomération à la commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la lutte contre la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle ainsi qu'à la commission départementale de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, comme suit :

Titulaire	Suppléant
Ouidad BARHYA	André BELACEL

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	74	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	1	[Régine POVEDA]

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-071 (dossier 32)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE MOYENNE GARONNE

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÏONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE MOYENNE GARONNE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Moyenne Garonne

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,
Vu les statuts de la Mission Locale Moyenne Garonne,

Exposé des motifs

Depuis 2003, la compétence exercée par la Mission Locale de la Moyenne Garonne au titre de l'emploi et de l'insertion professionnelle des jeunes a été transférée à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Les missions locales, sont chargées d'accueillir, d'informer, d'orienter et d'aider les jeunes en démarche d'insertion professionnelle et sociale. Les missions locales apportent des réponses adaptées à l'ensemble des difficultés qu'ils rencontrent avec une priorité donnée à l'emploi et à la formation, mais aussi au logement, à la santé, aux activités sportives et de loisirs.

Suite à l'élection des nouveaux élus communautaires des 15 et 22 mars 2026, il convient de désigner les nouveaux représentants de Val de Garonne Agglomération siégeant dans les instances de la Mission Locale Moyenne Garonne. Les statuts de l'association précisent que Val de Garonne Agglomération est représentée, au sein du collège des collectivités territoriales du Conseil d'Administration, par un représentant de l'EPCI et un délégué par tranche de 10 000 habitants (dont les maires des communes fondatrices : Marmande et Tonneins), soit 7 délégués.

La Présidence tournante est partagée entre les communes de Marmande, Tonneins, Casteljaloux et Miramont de Guyenne pour une durée de 3 ans.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 7 délégués communautaires titulaires. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires
Jean-Luc ARMAND
Denis BERTOLASO
Jonathan BITEAU
Christelle BONNET
Benjamin FAGES
Joël HOCQUELET
Régine POVÉDA

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération siégeant au Conseil D'administration de la Mission Locale Moyenne Garonne comme suit :

Titulaires
Jean-Luc ARMAND
Denis BERTOLASO
Jonathan BITEAU
Christelle BONNET
Benjamin FAGES
Joël HOCQUELET
Régine POVÉDA

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote		
Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-072 (dossier 33)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION SYLLABE

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZE	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÏONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/
Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI		
Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE		
Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES		

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SEIN DE L'ASSOCIATION SYLLABE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du conseil d'administration de l'association Syllabe.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu les statuts de l'association Syllabe du 8 avril 2016,

Exposé des motifs

Cette association a pour objet notamment de favoriser l'insertion et l'intégration sociales, culturelles et /ou professionnelles en soutenant et en accompagnant les actions portant notamment sur l'acquisition des savoirs de base, notamment oraux et écrits, l'apprentissage de la langue française, l'accès à la formation, aux activités culturelles et sportives, la communication et l'accès aux nouvelles technologies, l'amélioration des comportements sociologiques et l'apprentissage des règles citoyennes.

Le représentant de VGA siègera au sein du conseil d'administration dans le collège des collectivités territoriales.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaire	Suppléant
Gabin PEYROS	Benjamin FAGES

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au conseil d'administration de l'association Syllabe, comme suit :

Titulaire	Suppléant
Gabin PEYROS	Benjamin FAGES

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote		
Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-073 (dossier 34)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION À L'OFFICE DE TOURISME DU VAL DE GARONNE

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Régine POVÉDA
Cocumont	/	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUHAZE	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Samazan	Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Taillebourg	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Tonneins	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE		Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE		Denis BERTOLASO
	André BELACEL		/
	/		/
	Christelle BONNET		Jonathan BITEAU
	Philippe BORDERIE		Hélène CHASTIER
	Sophie BORDERIE		Karine LA MARRA
	Patrick CARDOIT		Gabin PEYROS
	Maud CARUHEL		Damien ROCHER
	Serge CASAGRANDE	Varès	Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Michel CERUTI	Villeton	René ZAROS
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Alain DALLA MARIA
	/		Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION À L'OFFICE DE TOURISME DU VAL DE GARONNE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

La présente délibération a pour objet de désigner les délégués de la communauté d'Agglomération à l'Office de tourisme du Val de Garonne.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,
Vu la création de l'Office de Tourisme du Val de Garonne Agglomération par délibération du 24 février 2005,
Vu les statuts de l'Office de tourisme du Val de Garonne en date du 09 mars 2023,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que l'Office de Tourisme du Val de Garonne a été créé sous la forme d'un établissement public industriel et commercial et que les missions qui lui ont été confiées sont les suivantes :

Dans le cadre de ses missions de service public :

- assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire communautaire,
- assurer la promotion touristique du territoire communautaire, en coordination avec l'action du Comité Départemental du tourisme et celle du Comité Régional du tourisme,
- concevoir, animer et coordonner le développement touristique du territoire communautaire, depuis la définition de la stratégie et la programmation des actions de développement jusqu'à l'évaluation des actions entreprises,
- assurer la coordination des entreprises et organismes intéressés au développement touristique du territoire communautaire,
- apporter un concours technique à la conception et à la réalisation de projets et d'opérations touristique à caractère.

Dans le cadre de ses missions touristiques à caractère industriel et commercial :

- animer le montage et la commercialisation de produits touristiques dans les conditions prévues par la loi 92-645 du 13 juillet 1992,
- assurer, l'exploitation des équipements touristiques jouant un rôle structurant dans l'animation de la stratégie du territoire, notamment :
 - les 4 navettes fluviales,
 - la gestion touristique du site « Fous de Garonne », anciennement dénommé « Gens de Garonne » à Couthures-sur-Garonne.

Conformément au chapitre 1, article 2 des statuts de l'Office de tourisme du Val de Garonne, ce dernier est administré par un Comité de Direction de 23 membres titulaires et de 22 membres suppléants repartis en deux collèges :

- Le collège des élus comprenant 11 titulaires et 11 suppléants désigné par le conseil communautaire (le Président de VGA étant membre de droit). Le Président précise que ces membres doivent être obligatoirement choisis parmi les élus communautaires titulaires.
- Le collège des socioprofessionnels représentant les associations ou organismes locaux ou départementaux intéressés au tourisme.

Monsieur le Président propose de désigner les délégués suivants pour siéger au comité de direction de l'OTVG dans le collège des élus. A chaque délégué titulaire doit être affecté un élu suppléant :

Titulaires	Suppléants
Manuela BAÍONA	Jean-Marie BAZAS
Jacques VERDELET	Jérôme BISSIÈRES
Emilie BAYLE	Philippe BORDERIE
Daniel BORDENEUVE	Roxane GILLES
Maud CARUHEL	Guy IANOTTO
Alain DALLA MARIA	Cédric MONPOUILLAN
Isabelle GAJAC	Valérie PÉRALI
Claude LAGARDE	Jean-Luc AGNIC
Gaëtan MALANGE	Benjamin FAGES
Régine POVÉDA	Gabin PEYROS
Annie UTEAU	Thomas MACHEFE

S'agissant de nominations, il convient en principe, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Les statuts de l'Office de tourisme ne prévoyant pas un vote au scrutin secret, le conseil communautaire peut, s'il le décide à l'unanimité, décider de voter à scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les représentants suivants pour siéger au comité de direction de l'Office de Tourisme du Val de Garonne :

Titulaires	Suppléants
Manuela BAÍONA	Jean-Marie BAZAS
Jacques VERDELET	Jérôme BISSIÈRES
Emilie BAYLE	Philippe BORDERIE
Daniel BORDENEUVE	Roxane GILLES
Maud CARUHEL	Guy IANOTTO
Alain DALLA MARIA	Cédric MONPOUILLAN
Isabelle GAJAC	Valérie PÉRALI
Claude LAGARDE	Jean-Luc AGNIC
Gaëtan MALANGE	Benjamin FAGES
Régine POVÉDA	Gabin PEYROS
Annie UTEAU	Thomas MACHEFE

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

<u>Résultat du vote</u>		
Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-074 (dossier 35)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES RIVERAINES DU CANAL DES DEUX MERS

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAUDEAU Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA
			Ouidad BARHYA
			Denis BERTOLASO
			/
			/
			Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
		Varès	René ZAROS
		Villeton	Alain DALLA MARIA
		Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES RIVERAINES DU CANAL DES DEUX MERS

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein de l'association des communes riveraines du Canal des deux mers.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré à l'association des communes riveraines du Canal des deux mers depuis 1995 et qui a pour objectif de :

- se faire représenter auprès des différentes instances concernées par le Canal,
- contribuer à la valorisation du patrimoine culturel, économique et social du canal ainsi que la promotion de son environnement,
- créer un lien étroit entre les communes adhérentes pour permettre l'entretien, l'aménagement et le développement du Canal, ainsi que la valorisation de son potentiel sur l'ensemble des territoires traversés.
- participer pleinement aux décisions sur l'avenir de cette voie d'eau.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Emilie BAYLE	Jean-Marie BAZAS
Joël ROY	Régine POVÉDA
Cédric MONPOUILLAN	Claude LAGARDE
Jacques VERDELET	Alain DALLA MARIA

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération à l'association des communes riveraines du Canal des deux mers comme suit :

Titulaires	Suppléants
Emilie BAYLE	Jean-Marie BAZAS
Joël ROY	Régine POVÉDA
Cédric MONPOUILLAN	Claude LAGARDE
Jacques VERDELET	Alain DALLA MARIA

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-075 (dossier 36)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DES TRANSPORTS (GART)

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÍONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL /		Denis BERTOLASO
	Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /	Varès	/
		Villeton	Jonathan BITEAU
		Virazeil	Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
			René ZAROS
			Alain DALLA MARIA
			Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU GROUPEMENT DES AUTORITÉS RESPONSABLES DES TRANSPORTS (GART)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART).

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n°D-2005-F34 en date du 30 septembre 2005 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART),

Vu les statuts du Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART) en date du 23 septembre 2025.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART).

Cette association loi 1901, d'envergure nationale, permet de bénéficier d'un certain nombre de conseils techniques, financiers, juridiques et économiques en matière de transports publics. Le GART est la plateforme d'échanges et de réflexions des élus en matière de transports.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, Val de Garonne Agglomération doit être représentée par 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaire	Suppléant
Thomas MACHEFÉ	Gabin PEYROS

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Les statuts du Groupement des Autorités Responsables des Transports ne prévoyant pas un vote au scrutin secret, Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART) comme suit :

Titulaire	Suppléant
Thomas MACHEFÉ	Gabin PEYROS

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-076 (dossier 37)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITÉS (NAM)

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA Ouidad BARHYA Denis BERTOLASO / / Jonathan BITEAU Hélène CHASTIER Karine LA MARRA Gabin PEYROS Damien ROCHER Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31) René ZAROS Alain DALLA MARIA Christophe COURREGELONGUE /

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITÉS (NAM)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM).

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n°D-2018-B02 en date du 1^{er} mars 2018 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération au syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM),

Vu les statuts du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) en date du 30 juin 2025.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré au syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) qui a pour objectif le développement, la facilitation et la promotion des transports en commun et l'intermodalité sur son périmètre.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, Val de Garonne Agglomération doit être représentée par 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaire	Suppléant
Thomas MACHEFÉ	Tanguy CLABON

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Les statuts du syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités ne prévoyant pas un vote au scrutin secret, Monsieur le Président propose donc de procéder à cette nomination au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) comme suit :

Titulaire	Suppléant
Thomas MACHEFÉ	Tanguy CLABON

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-077 (dossier 38)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DU VAL DE GARONNE

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne		Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUHAZE	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Gratoloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL /		Denis BERTOLASO
	Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /	Varès	/
		Villeton	Jonathan BITEAU
		Virazeil	Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
			René ZAROS
			Alain DALLA MARIA
			Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES TRANSPORTS DU VAL DE GARONNE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Transports du Val de Garonne.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n°D-2023-001 du Conseil Communautaire du 9 mars 2023 créant la Régie des transports du Val de Garonne,

Vu les statuts de la Régie des Transports du Val de Garonne en date du 9 mars 2023.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a créé une régie des transports du Val de Garonne à compter du 1^{er} mai 2023.

Une régie dotée de la seule autonomie financière reste gérée sous l'autorité du Président de VGA et du Conseil Communautaire, et administrée par un Conseil d'exploitation et un Directeur.

Aussi, le Conseil d'Exploitation de la régie doit être composé de 3 membres titulaires. Le Président du Conseil d'exploitation sera élu en son sein lors de sa première réunion. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires
Thomas MACHEFÉ
Tanguy CLABON
Michel CERUTI

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les membres titulaires du Conseil d'Exploitation de la régie comme suit :

Titulaires
Thomas MACHEFÉ
Tanguy CLABON
Michel CERUTI

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

<i>Résultat du vote</i>		
<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-078 (dossier 39)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT BASSANNE DROPT GARONNE

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne		Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Samazan	Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Taillebourg	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Tonneins	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE		Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL /		Denis BERTOLASO
	Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /	Varès	/
		Villeton	Jonathan BITEAU
		Virazeil	Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
			René ZAROS
			Alain DALLA MARIA
			Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT BASSANNE DROPT GARONNE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du syndicat Bassanne Dropt Garonne

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° D2019 G 28 en date du 19 décembre 2019 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération au syndicat Bassane Dropt Garonne,

Vu les statuts du Syndicat Bassanne Dropt Garonne en date du 11 octobre 2024

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré au syndicat Bassane Dropt Garonne, qui a pour mission la gestion de l'eau potable et de l'assainissement non collectif.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 2 délégués (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Laurent CAPELLE	Christian LARRIBIERE

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L5211-1 et L2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de voter au scrutin public

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au syndicat Bassanne-Dropt-Garonne comme suit :

Titulaire	Suppléant
Laurent CAPELLE	Christian LARRIBIERE

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

<i>Résultat du vote</i>		
<i>Votants</i>	73	
<i>Pour</i>	73	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-079 (dossier 40)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT EAU 47

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÍONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT EAU 47

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du syndicat EAU 47

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° D2019 G 26 en date du 19 décembre 2019 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération au Syndicat EAU 47,

Vu les statuts du Syndicat EAU 47 en date du 25 septembre 2025

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré au syndicat EAU 47 qui a pour mission la gestion de l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 38 délégués titulaires et 38 délégués suppléant (es). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Rémy ZINBERG	Jérôme BISSIÈRES
François-Xavier MOTRON	Annie UTEAU
Jean-Luc AGNIC	Alain LERDU
Patrick YAOUANC	Philippe GALLESIO
Jacques MORISE	Brigitte COMARD
Christine BASELLO	Isabelle CORDAZZO
Pierre IMBERT	Guy THIOLON
Philippe MAZERES	Didier FRAINAUD
Emilie BAYLE	Rodolphe AUBERT
Thierry SIMMONET	Claude LALANDE
Emmanuel COTTON	Maryline DE PARSCAU
Gilbert DUFOURG	Jacques MUZIN
Cyril DUGAL	Florence BROUSSARD
Christophe AUGUSTIN	Patrice LENDI
Philippe JOURDAIN	Anne DUBOUILH
Jean-Marc CHATRAS	Laurent RIBES
Damien FONTENEAU	Jacques VERDELET
Valérie SPYCHALA	Chantal VALDEVIT-GIRET

Eric CORRADINI	Benoît NUNES
Jean-Claude GARRIGUES	Jean-Pierre TILHAC
Alain PASCAL	Patrick CARDOIT
Michel CERUTI	Véronique BROUTET
Françoise JORREY	Daniel BORDENEUVE
Cédric MONPOUILLAN	Lucas HEGO
Tom EXIBARD	Simon COSTES
Nicolas LEBEDINSKY	Blandine BERTRAND
Nadine LE JEUNE	Gaëtan MALANGE
Michel LAFARGUE	Michel MURATET
Pascal DITTE	David LAVIALLE
Jacques LANZA	Arnaud BOUSQUET
Jean-Jacques BOUIC	Sébastien RUCHAUD
Virginie SAILHAN	Jean-Jacques PIN
Jean-Baptiste ROYER	Hervé COSTALONGA
Yves DURRAMPS	Denis DUTEIL
Jean-Pierre LANDAT	Nicolas ANGELES
Alexandre BOUSQUET	Philippe BOURGOIN
Alain DALLA MARIA	Loïc GIBERT
Alexandre LEBEDINSKY	Annie ZOIA

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L5211-1 et L2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de voter au scrutin public.

Désigne les 76 délégués (38 titulaires et 38 suppléants) de Val de Garonne Agglomération au syndicat EAU 47 comme suit :

Titulaires	Suppléants
Rémy ZINBERG	Jérôme BISSIÈRES
François-Xavier MOTRON	Annie UTEAU
Jean-Luc AGNIC	Alain LERDU
Patrick YAOUANC	Philippe GALLESIO
Jacques MORISE	Brigitte COMARD
Christine BASELLO	Isabelle CORDAZZO
Pierre IMBERT	Guy THIOLON
Philippe MAZERES	Didier FRAINAUD
Emilie BAYLE	Rodolphe AUBERT
Thierry SIMMONET	Claude LALANDE
Emmanuel COTTON	Maryline DE PARSCAU
Gilbert DUFOURG	Jacques MUZIN
Cyril DUGAL	Florence BROUSSARD
Christophe AUGUSTIN	Patrice LENDI
Philippe JOURDAIN	Anne DUBOUILH

Jean-Marc CHATRAS	Laurent RIBES
Damien FONTENEAU	Jacques VERDELET
Valérie SPYCHALA	Chantal VALDEVIT-GIRET
Eric CORRADINI	Benoît NUNES
Jean-Claude GARRIGUES	Jean-Pierre TILHAC
Alain PASCAL	Patrick CARDOIT
Michel CERUTI	Véronique BROUTET
Françoise JORREY	Daniel BORDENEUVE
Cédric MONPOUILLAN	Lucas HEGO
Tom EXIBARD	Simon COSTES
Nicolas LEBEDINSKY	Blandine BERTRAND
Nadine LE JEUNE	Gaëtan MALANGE
Michel LAFARGUE	Michel MURATET
Pascal DITTE	David LAVIALLE
Jacques LANZA	Arnaud BOUSQUET
Jean-Jacques BOUIC	Sébastien RUCHAUD
Virginie SAILHAN	Jean-Jacques PIN
Jean-Baptiste ROYER	Hervé COSTALONGA
Yves DURRAMPS	Denis DUTEIL
Jean-Pierre LANDAT	Nicolas ANGELES
Alexandre BOUSQUET	Philippe BOURGOIN
Alain DALLA MARIA	Loïc GIBERT
Alexandre LEBEDINSKY	Annie ZOIA

Autorise

M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-080-1 (dossier 41)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE GARONNE GASCOGNE

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÍONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE GARONNE GASCOGNE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du syndicat Mixte des Eaux de Garonne Gascogne

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° D2019 G 27 en date du 19 décembre 2019 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération au syndicat Mixte des Eaux de Garonne Gascogne,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de Garonne Gascogne en date du 27 novembre 2020

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré au syndicat Mixte des Eaux de Garonne Gascogne qui a pour mission la gestion de l'eau potable, l'assainissement et l'assainissement non collectif.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 32 délégués (16 délégués titulaires et 16 délégués suppléants). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Christian LABAT	Pascal DAL CIN
Jean-Pierre LAGAÜZÈRE	Delphine BEDOJET
Isabelle GAJAC	Catherine THEREZ ROUSSEAU
Maria Dolorès PERIN	Gérard MITTEAU
Jean-François THOUMAZEAU	Aline CHARLOT
Thierry FRECCHIAMI	André TRIVANI
Jean-Marie BAZAS	Pascal LAMOTHE
Bernard REYNAUD	Marie-José LAMBROT
Régine POVÉDA	Thierry MARCHAND
François SOULARD	Véronique MUSOLINO
Cédric MONPOUILLAN	Catherine BARD
Carole CALATRAVA	Michel CAZEMAJOU
Evelyne CLAVERIE	Laure MARTIN
François RIPPE	Josiane MAÇON
Bernard MONPOUILLAN	Serge LAGROLLET
Manuel ALVES	Catherine HALLIEN

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L5211-1 et L2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de voter au scrutin public

Désigne les délégués (16 titulaires et 16 suppléants) de Val de Garonne Agglomération au syndicat Mixte des Eaux de Garonne Gascogne comme suit :

Titulaires	Suppléants
Christian LABAT	Pascal DAL CIN
Jean-Pierre LAGAÜZÈRE	Delphine BEDOJET
Isabelle GAJAC	Catherine THEREZ ROUSSEAU
Maria Dolorès PERIN	Gérard MITTEAU
Jean-François THOUMAZEAU	Aline CHARLOT
Thierry FRECCHIAMI	André TRIVANI
Jean-Marie BAZAS	Pascal LAMOTHE
Bernard REYNAUD	Marie-José LAMBROT
Régine POVÉDA	Thierry MARCHAND
François SOULARD	Véronique MUSOLINO
Cédric MONPOUILLAN	Catherine BARD
Carole CALATRAVA	Michel CAZEMAJOU
Evelyne CLAVERIE	Laure MARTIN
François RIPPES	Josiane MAÇON
Bernard MONPOUILLAN	Serge LAGROLLET
Manuel ALVES	Catherine HALLIEN

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote		
Votants	73	
Pour	73	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-081 (dossier 42)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS DU BEUVE ET DE LA BASSANE (SMAHBB)

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZE	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÏONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/
Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI		
Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE		
Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES		

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE (SMAHBB)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB).

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n°2018B11 en date du 1^{er} mars 2018 portant transfert de compétence de la GEMAPI de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB).

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB) en date du 20 janvier 2018,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a transféré la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB).

et plus particulièrement les items suivant :

- Le transfert des items 2° « entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac, ou à ce plan d'eau » et 8° « protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » de l'article L211-7 du code de l'environnement sur l'intégralité du bassin versant concerné.
- Le transfert des items 1° « aménagement d'un bassin ou d'une fraction des bassins hydrographiques » et 5° « défense contre les inondations et contre la mer » de l'article L211-7 du code de l'environnement sur le bassin versant concerné, excepté sur l'emprise de la crue exceptionnelle de Garonne.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 1 délégué(e) titulaire et 1 délégué(e) suppléant(e). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaire	Suppléant
Thomas SKROBEK (Saint Sauveur de Meilhan)	Francis LACOME (Meilhan sur Garonne)

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB) comme suit :

Titulaire	Suppléant
Thomas SKROBEK (Saint Sauveur de Meilhan)	Francis LACOME (Meilhan sur Garonne)

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	74	
<i>Pour</i>	74	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-082 (dossier 43)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU LOT (SMAVLOT)

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Régine POVÉDA
Cocumont	/	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Samazan	Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Taillebourg	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Tonneins	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE		Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE		Denis BERTOLASO
	André BELACEL		/
	/		/
	Christelle BONNET	Varès	Jonathan BITEAU
	Philippe BORDERIE	Villeton	Hélène CHASTIER
	Sophie BORDERIE	Virazeil	Karine LA MARRA
	Patrick CARDOIT		Gabin PEYROS
	Maud CARUHEL		Damien ROCHER
	Serge CASAGRANDE		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Michel CERUTI		René ZAROS
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)		Alain DALLA MARIA
	/		Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DU LOT (SMAVLOT)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT).

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° 2018F12 en date du 27 septembre 2018 portant sur le transfert de compétence de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT).

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT), en date du 1^{er} octobre 2025,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a transféré la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT) et plus particulièrement les items suivants :

- Le transfert des items 2° « entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau » et 8° « protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » de l'article L211-7 du code de l'environnement sur l'intégralité du bassin versant concerné.
- Le transfert des items 1° « aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » et 5° « défense contre les inondations et contre la mer » de l'article L211-7 du code de l'environnement sur le bassin versant concerné, excepté sur l'emprise de la crue exceptionnelle de Garonne.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 2 délégué(e)s titulaires aux commissions et 2 délégué(e)s suppléant(e)s et 1 délégué au bureau ainsi qu'un suppléant(e)s. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Commissions Lot	
Alice MUZART	Emilie BAYLE
Commission Petits affluents du Lot	
Philippe LUGAN	Michel TICHIT

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT) comme suit :

Titulaires	Suppléants
Commissions Lot	
Alice MUZART	Emilie BAYLE
Commission Petits affluents du Lot	
Philippe LUGAN	Michel TICHIT

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	74	
Pour	74	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-083-1 (dossier 44)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DU TREC, DE LA GUIPIE ET DU MÉDIER (SMATGM)

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont		Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) / /		Denis BERTOLASO
		Varès	/
		Villeton	Jonathan BITEAU
		Virazeil	Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
			René ZAROS
			Alain DALLA MARIA
			Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI

Pouvoirs de Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de Séance Jérôme BISSIERES

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ D'AMÉNAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DU TREC, DE LA GUPIE ET DU MÉDIER (SMATGM)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Syndicat Mixte fermé d'Aménagement de Bassins Versant du Trec, de la Gupie et du Médiér (SMATGM).

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n°D2019A09 en date du 14 février 2019 portant transfert de compétence de la GEMAPI de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte fermé d'Aménagement de Bassins Versant du Trec, de la Gupie et du Médiér (SMATGM).

Vu les statuts du Syndicat Mixte fermé d'Aménagement de Bassins Versant du Trec, de la Gupie et du Médiér (SMATGM) en date du 22 mars 2019,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a transféré la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte fermé d'Aménagement de Bassins Versant du Trec, de la Gupie et du Médiér (SMATGM) et plus particulièrement les items suivants :

- Le transfert des items 2° « entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau » et 8° « protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » de l'article L211-7 du code de l'environnement sur l'intégralité du bassin versant concerné.
- Le transfert des items 1° « aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » et 5° « défense contre les inondations et contre la mer » de l'article L211-7 du code de l'environnement sur le bassin versant concerné, excepté sur l'emprise de la crue exceptionnelle de Garonne.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 13 délégué(e)s titulaires et 13 délégué(e) suppléant(e). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Jérôme BISSIÈRES (Agmé)	Annie UTEAU (Beaupuy)
Alain LERDU (Birac sur Trec)	Emmanuelle PIOVESAN (Castelnau sur Gupie)
Guy IANOTTO (Castelnau sur Gupie)	Grégory BESIN (Caubon saint Sauveur)
Jean-Jacques CAPDEVILA (Escassefort)	Audrey GARRAS (Caubon Saint Sauveur)
Gilles LOUVEL (Gontaud de Nogaret)	Emmanuel COTTON (Fauguerolles)
Eric FORESTIER (Mauvezin sur Gupie)	Laurent CAPELLE (Jusix)
Dominique MARTINEAU (Longueville)	Gwénaél HERITEAU (Lagupie)
Francis BOLZONELLO (Saint-Avit)	Alain PASCAL (Marmande)
Nadine LEJEUNE (Saint-Barthélémy d'Agenais)	Cyril BORTOLIN (Puymiclan)
Jean-Philippe DUVERGER (Saint-Pardoux du Breuil)	Eric FERNANDEZ (Saint-Martin Petit)
Jean-Baptiste ROYER (Seyches)	Arnaud BOUSQUET (Sainte Bazeille)
Denis DUTEIL (Taillebourg)	Francis CECCATO (Sénestis)
Monique VALENTI (Virazeil)	Christophe COURREGELONGUE (Virazeil)

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte fermé d'Aménagement des Bassins Versant du Trec, de la Gupie et du Médier (SMATGM) comme suit :

Titulaires	Suppléants
Jérôme BISSIÈRES (Agmé)	Annie UTEAU (Beaupuy)
Alain LERDU (Birac sur Trec)	Emmanuelle PIOVESAN (Castelnau sur Gupie)
Guy IANOTTO (Castelnau sur Gupie)	Grégory BESIN (Caubon saint Sauveur)
Jean-Jacques CAPDEVILA (Escassefort)	Audrey GARRAS (Caubon Saint Sauveur)
Gilles LOUVEL (Gontaud de Nogaret)	Emmanuel COTTON (Fauguerolles)
Eric FORESTIER (Mauvezin sur Gupie)	Laurent CAPELLE (Jusix)
Dominique MARTINEAU (Longueville)	Gwénaél HERITEAU (Lagupie)
Francis BOLZONELLO (Saint-Avit)	Alain PASCAL (Marmande)
Nadine LEJEUNE (Saint-Barthélémy d'Agenais)	Cyril BORTOLIN (Puymiclan)
Jean-Philippe DUVERGER (Saint-Pardoux du Breuil)	Eric FERNANDEZ (Saint-Martin Petit)
Jean-Baptiste ROYER (Seyches)	Arnaud BOUSQUET (Sainte Bazeille)
Denis DUTEIL (Taillebourg)	Francis CECCATO (Sénestis)
Monique VALENTI (Virazeil)	Christophe COURREGELONGUE (Virazeil)

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote		
Votants	74	
Pour	74	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-084 (dossier 45)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ DE LUTTE CONTRE LES CRUES DE GARONNE (TONNEINS-NICOLE)

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZE	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÏONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/
Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI		
Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE		
Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES		

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE FERMÉ DE LUTTE CONTRE LES CRUES DE GARONNE (TONNEINS-NICOLE)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Syndicat Mixte fermé de protection contre les crues de Garonne Tonneins-Nicole

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° D2019 C42 en date du 16 mai 2019 portant sur le transfert de la défense contre les inondations et contre la mer de la compétence GEMAPI de Val de Garonne Agglomération au syndicat mixte fermé de protection contre les crues de Garonne Tonneins-Nicole,

Vu les statuts du syndicat mixte fermé de protection contre les crues de Garonne Tonneins-Nicole en date du 15 mars 2021,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré au syndicat mixte fermé de protection contre les crues de Garonne Tonneins-Nicole, qui a pour objectif de gérer la digue Tonneins-Nicole suite au transfert de l'item 5 « défense contre les inondations et contre la mer » de la compétence GEMAPI.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 2 délégué(e)s titulaires et 2 délégué(e)s suppléant(e)s. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre LANDAT	Jean-Baptiste ROSE
Damien ROCHER	Serge MARCON

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au syndicat mixte de protection contre les crues de Garonne Tonneins-Nicole comme suit :

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre LANDAT	Jean-Baptiste ROSE
Damien ROCHER	Serge MARCON

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	74	
<i>Pour</i>	74	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-085 (dossier 46)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'AVANCE, L'OURBISE ET DES BASSINS ASSOCIÉ (SABVAO)

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont		Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /	Varès	Denis BERTOLASO
		Villeton	/
		Virazeil	Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
			René ZAROS
			Alain DALLA MARIA
			Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI

Pouvoirs de Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE

Secrétaire de Séance Jérôme BISSIERES

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN VERSANT DE L'AVANCE, L'OURBISE ET DES BASSINS ASSOCIÉ (SABVAO)

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Avance, de l'Ourbise et des bassins associés (SABVAO)

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n°D2019B07 en date du 28 mars 2019 portant transfert de compétence de la GEMAPI de Val de Garonne Agglomération au Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Avance, de l'Ourbise et des bassins associés (SABVAO).

Vu les statuts du Syndicat mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Avance, de l'Ourbise et des bassins associés (SABVAO) en date du 5 juillet 2019,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a transféré la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Avance, de l'Ourbise et des bassins associés (SABVAO) et plus particulièrement les items suivant :

- Le transfert des items 2° « entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau » et 8° « protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines » de l'article L211-7 du code de l'environnement sur l'intégralité du bassin versant concerné.
- Le transfert des items 1° « aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique » et 5° « défense contre les inondations et contre la mer » de l'article L211-7 du code de l'environnement sur le bassin versant concerné, excepté sur l'emprise de la crue exceptionnelle de Garonne.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 8 délégué(e)s titulaires et 8 délégué(e) suppléant(e). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Jean-Luc ARMAND (Cocumont)	Philippe GALLESIO (Calonges)
Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne)	Pascal FERRER (Caumont sur Garonne)
André TRIVANI (Gaujac)	Adrien AUCHE (Couthures sur Garonne)
Jean-Marie BAZAS (Marcellus)	Michel BARBERES (Lagruère)
Cédric MONPOUILLAN (Montpouillan)	Eric CORRADINI (Le Mas d'Agenais)
Tanguy CLABON (Saint Sauveur de Meilhan)	Alain PASCAL (Marmande)
Catherine HALLIEN (Samazan)	Damien ROCHER (Tonneins)
Alain DALLA MARIA (Villemont)	Francis LACOME (Meilhan sur Garonne)

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de l'Avance, de l'Ourbise et des bassins associés (SABVAO) comme suit :

Titulaires	Suppléants
Jean-Luc ARMAND (Cocumont)	Philippe GALLESIO (Calonges)
Cyril DUGAL (Fourques sur Garonne)	Pascal FERRER (Caumont sur Garonne)
André TRIVANI (Gaujac)	Adrien AUCHE (Couthures sur Garonne)
Jean-Marie BAZAS (Marcellus)	Michel BARBERES (Lagruère)
Cédric MONPOUILLAN (Montpouillan)	Eric CORRADINI (Le Mas d'Agenais)
Tanguy CLABON (Saint Sauveur de Meilhan)	Alain PASCAL (Marmande)
Catherine HALLIEN (Samazan)	Damien ROCHER (Tonneins)
Alain DALLA MARIA (Villeteau)	Francis LACOME (Meilhan sur Garonne)

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	74	
<i>Pour</i>	74	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-086 (dossier 47)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT DES VALLÉES DU TOLZAC

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUHAZE	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA
			Ouidad BARHYA
			Denis BERTOLASO
			/
			/
			Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
		Varès	René ZAROS
		Villeton	Alain DALLA MARIA
		Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT DES VALLÉES DU TOLZAC

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Syndicat mixte des Vallées du Tolzac

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,
Vu la délibération n°D2018G22 en date du 8 novembre 2018 portant au transfert de compétence de la GEMAPI de Val de Garonne Agglomération au Syndicat mixte Vallées du Tolzac.
Vu les statuts du Syndicat mixte Vallées du Tolzac en date du 18 juillet 2018,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré au Syndicat Mixte Vallées du Tolzac :

Pour le périmètre du syndicat mixte des Vallées du Tolzac situé DANS le secteur inondable de la Garonne, le transfert des items suivants :

- Item n°2 « L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours, d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau »,
- Item n°8« La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines »

Pour le périmètre du syndicat mixte des Vallées du Tolzac situé EN DEHORS du secteur inondable de la Garonne, le transfert des items suivants :

- item n° 1 Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- item n°2 Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- item n°5 Défense contre les inondations et contre la mer,
- item n°8 Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 12 délégué(e)s titulaires et 12 délégué(e) suppléant(e). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Rodolphe AUBERT	Didier FRAINAUD
Jean-Louis FUZET	Blaise CARON
Alexandre THOMAS	François GUITTON
Michel ROBERT	Gustave BUZAUD
Alexandre POSER	William DE LEMOS PEREIRA
Gilles LOUVEL	Joëlle DREANO
Romain TOSCHI	Philippe JOURDAIN
Yann GURY	Laurent GAUGRY
Jean-Pierre LANDAT	Nicolas ANGELES
Louis BRESOLIN	Michel BIGORGNE
Philippe BOURGOIN	Cyril BELLOC
Alexandre BOUSQUET	René ZAROS

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte Vallées du Tolzac comme suit :

Titulaires	Suppléants
Rodolphe AUBERT	Didier FRAINAUD
Jean-Louis FUZET	Blaise CARON
Alexandre THOMAS	François GUITTON
Michel ROBERT	Gustave BUZAUD
Alexandre POSER	William DE LEMOS PEREIRA
Gilles LOUVEL	Joëlle DREANO
Romain TOSCHI	Philippe JOURDAIN
Yann GURY	Laurent GAUGRY
Jean-Pierre LANDAT	Nicolas ANGELES
Louis BRESOLIN	Michel BIGORGNE
Philippe BOURGOIN	Cyril BELLOC
Alexandre BOUSQUET	René ZAROS

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote		
Votants	74	
Pour	74	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-087 (dossier 48)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÍONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE DU DROPT AVAL

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du Syndicat mixte du Dropt Aval.

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n° D2018C07 en date du 5 avril 2018 portant sur le transfert de compétence GEMAPI de Val de Garonne Agglomération au syndicat Mixte du Dropt aval,

Vu les statuts du syndicat Mixte du Dropt aval, en date du 11 mars 2019,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré au syndicat Mixte du Dropt aval, qui a pour objectifs l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations et contre la mer, la protection et la restauration de sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 2 délégué(e)s titulaires et 2 délégué(e)s suppléant(e)s. Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
Grégory BESIN	Audrey GARRAS
Olivier BALSAC	Jérémy PHILIPPON

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au syndicat mixte Dropt aval comme suit :

Titulaires	Suppléants
Grégory BESIN	Audrey GARRAS
Olivier BALSAC	Jérémy PHILIPPON

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

<i>Résultat du vote</i>		
<i>Votants</i>	74	
<i>Pour</i>	74	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-088 (dossier 49)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À L'ASSOCIATION FRANCE DIGUES

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Régine POVÉDA
Cocumont	/	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUHAZE	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Samazan	Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Taillebourg	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Tonneins	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE		Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÏONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE		Denis BERTOLASO
	André BELACEL		/
	/		/
	Christelle BONNET	Varès	Jonathan BITEAU
	Philippe BORDERIE	Villeton	Hélène CHASTIER
	Sophie BORDERIE	Virazeil	Karine LA MARRA
	Patrick CARDOIT		Gabin PEYROS
	Maud CARUHEL		Damien ROCHER
	Serge CASAGRANDE		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Michel CERUTI		René ZAROS
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)		Alain DALLA MARIA
	/		Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION À L'ASSOCIATION FRANCE DIGUES

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération à l'association France Digue

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération n°D-2022-228 en date du 15 décembre 2022 portant sur l'adhésion de Val de Garonne Agglomération à l'association France Dignes,

Vu les statuts de France Dignes en date du 6 avril 2023,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré à France Dignes qui a pour objectif de structurer et de consolider la profession de gestionnaire de digues en favorisant les échanges techniques, le partage des savoir-faire et l'échange d'expériences.

France Dignes propose à ses adhérents de bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues, de participer gratuitement à des journées techniques, de bénéficier d'une veille réglementaire et d'avoir un accès privilégié et une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Dignes que l'Agglomération désire utiliser pour le suivi de son système d'endiguement via SIG.

Le montant annuel de l'adhésion est composé d'une cotisation annuelle forfaitaire de 750 € et d'un complément en fonction de la longueur de digues sous gestion (30€/km) qui s'élèverait ainsi à 2700 € pour nos 90 km de digues.

Ce montant total annuel de 3450 € serait en partie amorti par la gratuité des journées techniques et l'assistance pour l'utilisation du logiciel de cartographie SIRS Dignes que nous devons sinon externaliser auprès d'un prestataire.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par 2 délégué(e)s titulaires et 2 délégué(e) suppléant(e). Il y a donc lieu de désigner ces représentants.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaire	Suppléant
Denis DUTEIL	Jacques PIN
Pascal FERRER	David LAVIALE

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération à France digues comme suit :

Titulaires	Suppléants
Denis DUTEIL	Jacques PIN
Pascal FERRER	David LAVIALE

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

Votants	74	
Pour	74	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-089 (dossier 50)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE - CNAS

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAUDEAU Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne		Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÍONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL /		Denis BERTOLASO
	Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /	Varès	/
		Villeton	Jonathan BITEAU
		Virazeil	Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
			René ZAROS
			Alain DALLA MARIA
			Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DE VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE - CNAS

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au sein du CNAS – Comité National d'Action Sociale

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 731-1 à 5

Vu la délibération n° 2010-A-01 du 12 janvier 2010 portant adhésion de Val de Garonne Agglomération au Comité National de l'Action Sociale à compter du 1er janvier 2010,

Vu les statuts du CNAS

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que Val de Garonne Agglomération a adhéré au Comité National d'Action Sociale (CNAS), au titre de ses obligations en matière d'action sociale pour les agents de l'agglomération.

Aussi, pour ce qui concerne la gouvernance, VGA doit être représentée par un délégué. Il y a donc lieu de désigner ce représentant.

Le candidat proposé est le suivant :

Titulaire
Claude LALANDE

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-1 et L 2121-21 du CGCT stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne le délégué de Val de Garonne Agglomération au CNAS comme suit :

Titulaire
Claude Lalande

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	74	
Pour	74	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-090 (dossier 51)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE LOT-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
Cocumont	/	Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Montpouillan	Régine POVÉDA
Escassefort	Claude LALANDE	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN	Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Jusix	Laurent CAPELLE		Gilles LAGAUZERE
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Samazan	Valérie LOGER
Lagruère	Jacques VERDELET	Sénéstis	Thomas MACHEFÉ
Lagupie	David GUARDIOLA	Seyches	Bernard MONPOUILLAN
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Taillebourg	Jacques PIN
Longueville	Jean-Pierre TILHAC	Tonneins	Emmanuel VIGO
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis DUTEIL
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) /		Mauela BAÍONA Ouidad BARHYA Denis BERTOLASO / / Jonathan BITEAU Hélène CHASTIER Karine LA MARRA Gabin PEYROS Damien ROCHER Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31) René ZAROS Alain DALLA MARIA Christophe COURREGELONGUE /

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE LOT-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Suite aux élections municipales et intercommunales, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront Val de Garonne Agglomération au syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2025-05-06-00002 en date du 6 mai 2025 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Val de Garonne Agglomération,

Vu la délibération D2013A06 du 14 février 2013 approuvant l'adhésion de VGA au syndicat mixte d'aménagement numérique du Lot-et-Garonne,

Vu les statuts du syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique en date du 10 mars 2026,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que ce syndicat a pour missions socles :

- L'animation et la coordination de l'aménagement numérique du territoire,
- La mise en œuvre du schéma d'aménagement numérique du territoire.

Le syndicat propose également des missions complémentaires :

- La mise en place d'infrastructures de communication Très Haut Débit,
- L'assistance des membres relevant d'un déploiement privé
- L'exploitation des réseaux publics de communication électronique existants.
- Mission en matière d'usages et services numériques

Conformément à l'article 9.1 des statuts du syndicat, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant de Val de Garonne Agglomération au sein du comité syndical.

Les candidats proposés sont les suivants :

Titulaire	Suppléant
Emmanuel VIGO	Christophe COURREGELONGUE

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L. 2121-21 2e alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L. 5211-1 et L. 2121-21 dernier alinéa, applicables aux syndicats mixtes ouverts, stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Monsieur le Président propose donc de procéder à ces nominations au scrutin public.

Le Conseil d'Agglomération,

Décide à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret.

Désigne les délégués de Val de Garonne Agglomération au syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique comme suit :

Titulaire	Suppléant
Emmanuel VIGO	Christophe COURREGELONGUE

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	74	
<i>Pour</i>	74	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-091 (dossier 52)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS CIID

Étaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUHAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÍONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL	Varès	Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Villeton	René ZAROS
	Michel CERUTI	Virazeil	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)		Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS CIID

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

La présente délibération a pour objet de procéder au renouvellement des membres de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Visas

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Exposé des motifs

1. Rôle et composition de la CIID

L'article 1650-A du code général des impôts (CGI) prévoit l'institution d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La CIID est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

La CIID est composée de 11 membres :

- Le président de l'EPCI ou un vice-président délégué ;
- 10 commissaires.

Les commissaires doivent :

- Être français ou ressortissants d'un État membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'EPCI ou des communes membres ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission ;

La loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à l'EPCI et il appartient dorénavant au président de l'EPCI de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de l'EPCI ou des communes membres.

Aux termes des articles 1732 (b) et 1753 du CGI ne peuvent être admises à participer aux travaux de la commission les personnes :

- Qui, à l'occasion de fraudes fiscales ou d'oppositions au contrôle fiscal, ont fait l'objet d'une condamnation, prononcée par le tribunal, à l'une des peines prévues aux articles du CGI visés par l'article 1753 du même code ;
- Ayant été concernées par une procédure d'évaluation d'office prévue à l'article L.74 du livre des procédures fiscales, par suite d'opposition à contrôle fiscal du fait du contribuable ou de tiers.

Ces derniers contrôles seront réalisés par la direction régionale/départementale des finances publiques.

Peuvent participer à la commission, sans voix délibérative, les agents de l'EPCI dans les limites de trois agents au plus pour les EPCI dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants.

1. Désignation des commissaires

La désignation des membres de la CIID intervient dans les deux mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI suivant le renouvellement des conseils municipaux.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions précisées ci-dessus, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) sur proposition de ses communes membres.

La liste de propositions établie par l'organe délibérant de l'EPCI doit donc comporter 40 noms.

Considérant que toutes les communes membres ont été sollicitées afin de proposer les commissaires titulaires,

Le Conseil d'Agglomération,

Décide de proposer les 40 membres titulaires de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) tels que présentés en annexe de cette délibération, présentée en séance.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants	74	
Pour	74	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Commission Intercommunale des Impôts Directs

1	Agmé	Bruno SIMONET
2	Beaupuy	Michel TINGAUD
3	Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC
4	Calonges	Patrick YAOUANC
5	Castelnau sur Gupie	Daniel BERNARDIN
6	Caubon St Sauveur	Benoit MONTOIS
7	Caumont sur Garonne	Pascal FERRER
8	Clairac	Sabine MAYSONNADE
9	Cocumont	Didier LEGRAS
10	Couthures sur Garonne	Isabelle GAJAC
11	Escassefort	Josiane GRALL
12	Fauguerolles	Maryline DE PARSCAU
13	FaUILlet	Wilfrid DAUTRY
14	Fourques sur Garonne	Florence BROUSSARD
15	Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU
16	Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN
17	Grateloup St Gayrand	Philippe JOURDAIN
18	Jusix	Laurent CAPELLE
19	Lafitte sur Lot	Martine LEOMANT
20	Lagruère	Jacques VERDELET
21	Lagupie	David GUARDIOLA
22	Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE
23	Longueville	Jean-Pierre TILHAC
24	Marcellus	Jean-Marie BAZAS
25	Mauvezin/Gupie	Daniel BORDENEUVE
26	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
27	Puymiclan	Laurence CARLET
28	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
29	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtant MALANGE
30	Saint Martin Petit	Eric FERNANDEZ
31	Saint Pardoux du Breuil	Maryvonne FERRAZ
32	St Sauveur de Meilhan	François RIPPES
33	Sainte Bazeille	Sébastien RUCHAUD
34	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
35	Sénestis	Jacques PIN
36	Seyches	Emmanuel VIGO
37	Taillebourg	Gérald DUPUY
38	Tonneins	Liliane KULTON
39	Vares	René ZAROS
40	Villeton	Jérémy PERIER

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-092-1 (dossier 53)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30)		/
	Annie UTEAU		Anne-Laure GASSER
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Joël HOCQUELET
Calonges	Patrick YAOUANC		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Alain PASCAL
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		/
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		Joëlle QUERE-GRIMES
Clairac	Emilie BAYLE	Mauvezin sur Gupie	Daniel BORDENEUVE
	Lionnel GIRAUDEAU	Meilhan sur Garonne	Régine POVÉDA
	Philippe MAZERES	Montpouillan	Cédric MONPOUILLAN
Cocumont	/	Puymiclan	Cyril GÉRAUD
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Saint Avit	Nicolas LEBEDINSKY
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Barthélémy d'Agenais	Gaëtan MALANGE
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Martin Petit	Lolita GIGAN
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Pardoux du Breuil	David LAVIALLE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Sauveur de Meilhan	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	Gilles LAGAUZERE
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Valérie LOGER
Grateloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Thomas MACHEFÉ
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Bernard MONPOUILLAN
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Jacques PIN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Emmanuel VIGO
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Denis DUTEIL
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Mauela BAÏONA
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Ouidad BARHYA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Denis BERTOLASO
Marmande	Romain BAYLE		/
	André BELACEL		/
	/		Jonathan BITEAU
	Christelle BONNET		Hélène CHASTIER
	Philippe BORDERIE		Karine LA MARRA
	Sophie BORDERIE		Gabin PEYROS
	Patrick CARDOIT		Damien ROCHER
	Maud CARUHEL		Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
	Serge CASAGRANDE	Varès	René ZAROS
	Michel CERUTI	Villeton	Alain DALLA MARIA
	Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42)	Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
	/		/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI – Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres de Val de Garonne Agglomération

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1414-2, L1411-5, L2121-21, L2121-22, L 5211-1, alinéa 1 et D.1411-3, D.1411-5

Vu la délibération n° D-2026-046 du 30 avril 2026, fixant les conditions de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres,

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est une commission obligatoire élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans ce cadre, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,

En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

S'agissant de nominations, il convient de préciser que :

- « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

- « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, .. ».

Le conseil communautaire peut donc, s'il le décide à l'unanimité, décider de voter à scrutin public.

En cas de pluralité de listes, les membres du Conseil Communautaire sont donc invités à procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres, selon les modalités précitées.

L'unique liste candidates est la suivante :

Titulaires	Suppléant(e)s
Daniel BORDENEUVE	Alain DALLA MARIA
Alain PASCAL	Annie UTEAU
Nicolas LEBEDINSKY	Jean-François THOUMAZEAU
Christophe COURREGELONGUE	Jacques VERDELET
Régine POVÉDA	Claude LALANDE

Le Conseil d'Agglomération,

Constate qu'une seule liste a été déposée.

Désigne après lecture par le Président des noms de la liste unique :

Titulaires	Suppléant(e)s
Daniel BORDENEUVE	Alain DALLA MARIA
Alain PASCAL	Annie UTEAU
Nicolas LEBEDINSKY	Jean-François THOUMAZEAU
Christophe COURREGELONGUE	Jacques VERDELET
Régine POVÉDA	Claude LALANDE

Résultat du vote

<i>Votants</i>	74	
<i>Pour</i>	74	
<i>Contre</i>	0	[]
<i>Abstention</i>	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération

Conseil d'Agglomération du 30 avril 2026

D-2026-093 (dossier 54)

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	67 (dossiers 1 à 29) – 69 (dossiers 30 et 31) – 68 (dossiers 32 à 41) – 69 (dossiers 42 à 54)
Votants	73 (dossiers 1 à 29) – 74 (dossiers 30 et 31) -73 (dossiers 32 à 41) – 74 (dossiers 42 à 54)

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24 avril 2026** s'est réuni à la salle des sports de Gaujac, sous la présidence de Joël HOCQUELET.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Etaient présents

Agmé	Jérôme BISSIERES	Marmande	Nadia EL AMRANI
Beaupuy	Jean-Pascal DELZON (à partir du dossier 30) Annie UTEAU		/
Birac sur Trec	Jean-Luc AGNIC		Anne-Laure GASSER
Calonges	Patrick YAOUANC		Joël HOCQUELET
Castelnau Sur Gupie	Guy IANOTTO		Karen NOSMAS (à partir du dossier 30)
Caubon Saint Sauveur	Cédric GUISIANO		Alain PASCAL
Caumont Sur Garonne	Pascal FERRER		/
Clairac	Emilie BAYLE Lionnel GIRAudeau Philippe MAZERES	Mauvezin sur Gupie	Joëlle QUERE-GRIMES
		Meilhan sur Garonne	Daniel BORDENEUVE
Cocumont	/	Montpouillan	Régine POVÉDA
Couthures Sur Garonne	Isabelle GAJAC	Puymiclan	Cédric MONPOUILLAN
Escassefort	Claude LALANDE	Saint Avit	Cyril GÉRAUD
Fauguerolles	Roxane GILLES	Saint Barthélémy d'Agenais	Nicolas LEBEDINSKY
Fauillet	Gilbert DUFOURG	Saint Martin Petit	Gaëtan MALANGE
Fourques Sur Garonne	Joël ROY	Saint Pardoux du Breuil	Lolita GIGAN
		Saint Sauveur de Meilhan	David LAVIALLE
Gaujac	Jean-François THOUMAZEAU	Sainte Bazeille	François RIPPES (suppléant de Tanguy CLABON)
Gontaud de Nogaret	Christophe AUGUSTIN		Gilles LAGAUZERE
Gratoloup Saint Gayrand	Philippe JOURDAIN		Valérie LOGER
Jusix	Laurent CAPELLE	Samazan	Thomas MACHEFÉ
Lafitte Sur Lot	Benjamin FAGES	Sénéstis	Bernard MONPOUILLAN
Lagruère	Jacques VERDELET	Seyches	Jacques PIN
Lagupie	David GUARDIOLA	Taillebourg	Emmanuel VIGO
Le Mas d'Agenais	Claude LAGARDE	Tonneins	Denis DUTEIL
Longueville	Jean-Pierre TILHAC		Mauela BAÍONA
Marcellus	Jean-Marie BAZAS		Ouidad BARHYA
Marmande	Romain BAYLE André BELACEL / Christelle BONNET Philippe BORDERIE Sophie BORDERIE Patrick CARDOIT Maud CARUHEL Serge CASAGRANDE Michel CERUTI Séverine CHASTAING (à partir du dossier 42) / /		Denis BERTOLASO
			/
			Jonathan BITEAU
			Hélène CHASTIER
			Karine LA MARRA
			Gabin PEYROS
			Damien ROCHER
			Dany TITONEL (jusqu'au dossier 31)
		Varès	René ZAROS
		Villeton	Alain DALLA MARIA
		Virazeil	Christophe COURREGELONGUE
			/

Absents ou excusés	Jean-Pascal DELZON (jusqu'au dossier 29) - Jean-Luc ARMAND - Stéphane BLANCHARD - Séverine CHASTAING (jusqu'au dossier 41) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER - Stéphane FRANCIS - Karen NOSMAS (jusqu'au dossier 29) - Valérie PÉRALI - Tanguy CLABON remplacé par son suppléant François RIPPES) - Jérémie BESPEA - Michel BIGORGNE - Dany TITONEL (à partir du dossier 32) - Sylvie SCAFFINI
---------------------------	--

Pouvoirs de	Jean-Pascal DELZON à Annie UTEAU (jusqu'au dossier 29) – Stéphane BLANCHARD à Karen NOSMAS (à partir du dossier 30) - Pierre-Yves CHAUFFOURNIER à Patrick CARDOIT - Karen NOSMAS à Maud CARUHEL (jusqu'au dossier 29) - Jérémie BESPEA à Romain BAYLE - Michel BIGORGNE à Gabin PEYROS - Sylvie SCAFFINI à Christophe COURREGELONGUE
--------------------	--

Secrétaire de Séance	Jérôme BISSIERES
-----------------------------	------------------

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Objet de la délibération

Désignation des membres de la commission de délégation de service public de Val de Garonne Agglomération.

Visas

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-5, L2121-21, L2121-22, L 5211-1, alinéa 1 et D.1411-3, D.1411-5

Vu la délibération n° D-2026-047 du 16 avril 2026, fixant les modalités de dépôt des listes des candidatures pour siéger au sein de la commission de délégation des services publics.

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle que la Commission de délégation de service public est une commission obligatoire élue au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans ce cadre, chaque membre de l'assemblée délibérante s'exprime en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages,
En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les listes pouvaient être déposées jusqu'à la fin de la suspension de séance.

S'agissant de nominations, il convient de préciser que :

- « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».
- « Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, ».

L'unique liste suivante a été déposée et enregistrée :

Titulaires	Suppléant(e)s
Daniel BORDENEUVE	Alain DALLA MARIA
Thomas MACHEFÉ	Annie UTEAU
Jean-François THOUMAZEAU	Nicolas LEBEDINSKY
Christophe COURREGELONGUE	Jacques VERDELET
Régine POVÉDA	Claude LALANDE

Le Conseil d'Agglomération,

Constate qu'une seule liste a été déposée, laquelle satisfait à l'obligation de représentation proportionnelle.

Désigne

les membres de la commission de délégation de service public, après lecture par le Président des noms de la liste unique :

Titulaires	Suppléant(e)s
Daniel BORDENEUVE	Alain DALLA MARIA
Thomas MACHEFÉ	Annie UTEAU
Jean-François THOUMAZEAU	Nicolas LEBEDINSKY
Christophe COURREGELONGUE	Jacques VERDELET
Régine POVÉDA	Claude LALANDE

Résultat du vote

Votants	74	
Pour	74	
Contre	0	[]
Abstention	0	

Publication
Le 06.05.2026

Fait à Marmande le 30 avril 2026

Jérôme BISSIÈRES
Secrétaire de séance

Joël HOCQUELET
Président de Val de Garonne Agglomération